

تعدد اللغات 使用多种语文 Multilingualism Multilinguisme Многоязычие Multilingüismo

DOSSIERS PHARES

LE

Multilinguisme

À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

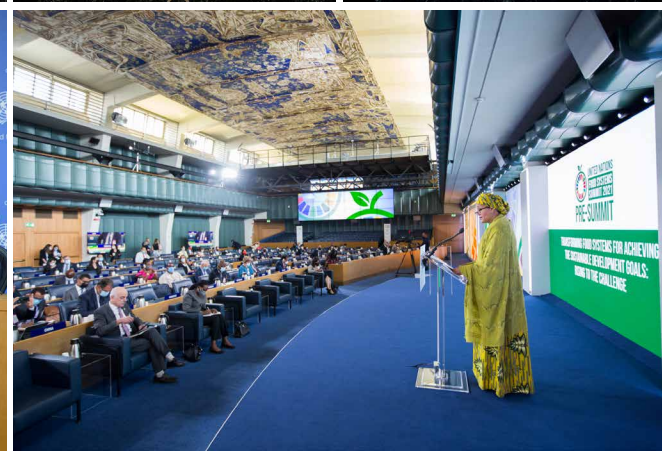
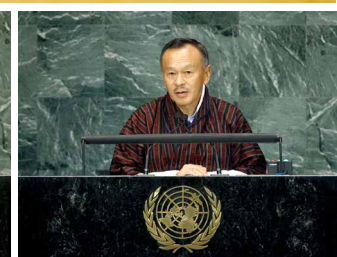
تعدد اللغات 使用多种语文 Multilingualism Multilinguisme Многоязычие Multilingüismo



Nations
Unies

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Le multilinguisme est important car il permet aux gens de se comprendre; il nous permet de travailler ensemble pour créer un avenir meilleur pour toutes et tous. Les langues forment un lien entre notre passé, notre présent et notre avenir, entre nous toutes et tous, quel que soit notre âge ou notre origine.



DOSSIERS PHARES : UNE SÉRIE ANNUELLE
VOL. II : **LE MULTILINGUISME À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Copyright © Nations Unies, 2023

Tous droits réservés.

Le contenu de la présente publication peut être réutilisé à des fins non commerciales à condition d'en mentionner la source : la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'Organisation des Nations Unies. Toute demande de renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, doit être envoyée à l'adresse suivante : United Nations Publications, 405 East 42nd Street, S-09FW001, New York, NY 10017, United States of America. Courriel : permissions@un.org.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La représentation et l'utilisation des frontières, des noms géographiques et des données connexes figurant sur les cartes et utilisées dans les listes, tableaux, documents et bases de données de la présente publication ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent pas nécessairement une approbation ou une acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Toutes les données présentées dans la présente publication sont valables au 1^{er} décembre 2022 et sont basées sur les sources alors disponibles, sauf indication contraire. Pour obtenir des données de recherche et des informations actualisées, prière de contacter : <https://ask.un.org/>.

Production de la publication et conception de la couverture : Section de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, Organisation des Nations Unies, New York.

DOSSIERS PHARES : LE MULTILINGUISME À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

MELISSA FLEMING, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE À LA COMMUNICATION GLOBALE

INTRODUCTION 2

MOVSES ABELIAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ
DU DÉPARTEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA GESTION
DES CONFÉRENCES ET COORDONNATEUR POUR LE MULTILINGUISME

LE MULTILINGUISME, UN DES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES 6

CHRONOLOGIE 8

CHRONOLOGIE, PAR LANGUE 10

LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL DES ORGANES PRINCIPAUX DE L'ONU 12

LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS RÉGIONALES 13

LES SERVICES LINGUISTIQUES DE L'ONU 14

AUTRES LANGUES UTILISÉES À L'ONU 15

LE MULTILINGUISME, UN PRINCIPE FONDATEUR DEVENU VALEUR FONDAMENTALE 23

1995 : INSCRIPTION DE LA QUESTION DU MULTILINGUISME À L'ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 24

LE NOUVEAU MILLÉNAIRE : LE MULTILINGUISME GAGNE DU TERRAIN
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 28

RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE MULTILINGUISME 32

LA PARITÉ ENTRE LES LANGUES OFFICIELLES SUR LES SITES WEB DE L'ONU 37

LE MULTILINGUISME DANS D'AUTRES ENTITÉS DES NATIONS UNIES 46

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR LE MULTILINGUISME 47

LE MULTILINGUISME, UN INSTRUMENT ADMINISTRATIF 52

LE MULTILINGUISME, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE 58

COORDONNATEURS ET COORDONNATRICE POUR LE MULTILINGUISME 59

PERSONNES RÉFÉRENTES POUR LE MULTILINGUISME 61

CONCLUSION 63

AVANT-PROPOS

Le multilinguisme est une valeur fondamentale de la diplomatie internationale.

Le multilinguisme encourage le dialogue entre les personnes de tous horizons et favorise la tolérance entre les pays. Sans multilinguisme, l'Organisation des Nations Unies ne pourrait pas fonctionner.

Les messages de l'ONU touchent davantage les populations et prennent tout leur sens lorsqu'ils sont transmis de manière à être facilement compris par toutes et tous. Dans les premières années de l'Organisation, ils passaient souvent par un intermédiaire – la radio, les journaux ou les autorités nationales – pour arriver jusqu'au grand public.

Puis les plateformes et les moyens de communication ont évolué, grâce aux progrès technologiques. Aujourd'hui, les messages et les contenus de l'ONU atteignent aussi le grand public directement, dans les langues que les gens parlent et sur les plateformes qu'ils utilisent. Nous avons un public diversifié, sur le plan tant culturel que linguistique. Nos communications doivent donc l'être aussi.

C'est pourquoi la Bibliothèque Dag Hammarskjöld s'est intéressée à l'importante question du multilinguisme. Dans ce deuxième volume de la série « Dossiers phares », la Bibliothèque met en lumière certaines des résolutions fondamentales et les documents historiques qui permettent de comprendre l'évolution du multilinguisme à l'ONU.

L'histoire de ce volume débute par la Charte des Nations Unies et va jusqu'à la reconnaissance du multilinguisme comme valeur fondamentale de l'ONU, en passant par son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1995.

Je suis reconnaissante à l'équipe de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld d'avoir créé un ouvrage de référence sur l'action menée par l'ONU en faveur du multilinguisme – une chronique riche d'informations à l'usage des collègues, des chercheurs et des populations du monde entier.

Je tiens également à remercier le Bureau du Coordonnateur pour le multilinguisme et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir concouru à la production de ce volume dans les six langues officielles de l'Organisation. Je tiens aussi et surtout à exprimer ma gratitude aux nombreux collègues de mon département qui font vivre au quotidien le principe du multilinguisme.

**La Secrétaire générale adjointe à la communication globale,
Melissa Fleming**

INTRODUCTION

La vision d'une Organisation des Nations Unies multilingue n'est pas nouvelle : elle est née à la Conférence de San Francisco avant même que l'Organisation ne soit officiellement créée. Au fil des ans, le terme « langues » a fait son apparition dans un certain nombre d'instruments marquants adoptés sous les auspices des Nations Unies, à commencer par la Charte des Nations Unies, puis la Déclaration universelle des droits de l'homme. À sa première session, tenue à Londres en 1946, l'Assemblée générale a consacré la deuxième résolution qu'elle a adoptée à la question des langues, juste reconnaissance du fait que le multilinguisme sert effectivement de catalyseur et de condition préalable au multilatéralisme.

Aujourd'hui, plus de 75 ans après la création de l'ONU, l'Assemblée générale a fait du multilinguisme une valeur fondamentale de l'Organisation et le Secrétaire général, l'une de ses priorités. Étant l'un des principaux vecteurs de la communication humaine, la langue imprègne tous les aspects des travaux de l'Organisation. En effet, des choix linguistiques sont faits quotidiennement, intentionnellement ou inconsciemment. Organisation multilingue, se projetant et fonctionnant comme telle, dans un souci de répondre aux attentes de ses États Membres et des personnes qu'elle sert, l'ONU s'efforce d'intégrer stratégiquement le multilinguisme dans son mode de fonctionnement afin de donner une voix à celles et à ceux qui ne sont pas entendus et de ne laisser personne de côté.

Nous espérons que ce volume de la série « Dossiers phares », qui rassemble une multitude de documents et d'informations sur l'évolution du multilinguisme à l'ONU, permettra à toutes les personnes intéressées – diplomates, universitaires ou grand public – d'en savoir plus sur le rôle joué par les langues à l'Organisation.

**Le Secrétaire général adjoint chargé du Département
de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
et Coordonnateur pour le multilinguisme,**

Movses Abelian



تعدد اللغات

使用多种语文

Multilingualism

LE

Multilinguisme

UN DES PRINCIPES FONDATEURS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Многоязычие

Multilingüismo



WE THE PEOPLES OF THE UNITED NATIONS

determined

to have succeeding generations free from the scourge of war, which twice in our lifetime has brought untold sorrow to mankind, and

to realize faith in fundamental human rights in the dignity and worth of the human person, in the equal rights of men and women and of nations large and small, and

to establish standards, rules, which justice and respect for the obligations arising from treaties and other sources of international law can be maintained, and

to promote social progress and better standards of life in larger freedom.

and for these ends

to practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours;

to unite our strength to maintain international peace and security;

to ensure, by the acceptance of principles and the development of methods, that peace and justice shall not be used, save in the common interest of all peoples;

to employ international machinery for the promotion of the welfare and good understanding of all peoples.

We have resolved to combine our efforts to accomplish these aims.

Accordingly, our representatives have adopted this Declaration of the Rights of the Child, and have decided that it shall be placed on the agenda of the United Nations, and will hereby be brought into effect, and it hereby shall be binding on the United Nations and all Members thereof.

UNITED

LE MULTILINGUISME, UN DES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

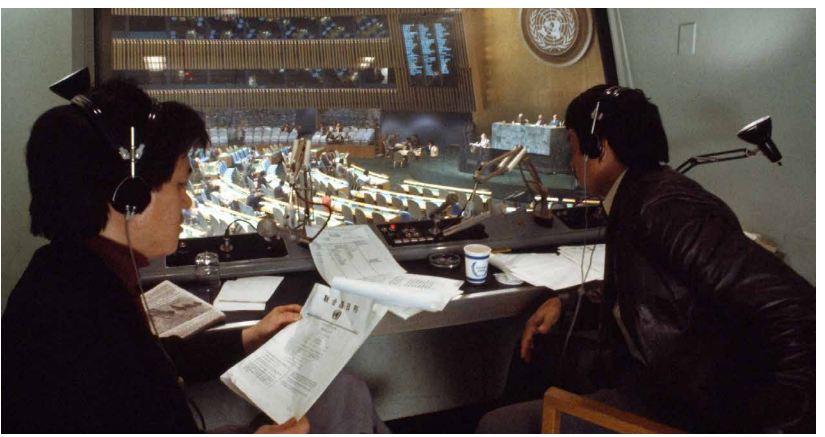
Le multilinguisme peut être considéré comme un principe fondateur de l'Organisation bien qu'il ne soit pas mentionné dans la Charte des Nations Unies. Signée en cinq versions linguistiques faisant également foi et visant à développer et à encourager « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion », [la Charte consacre les principes d'égalité des langues officielles et de non-discrimination entre les langues](#), principes qui sont encore à ce jour considérés essentiels s'agissant de la souveraineté et de la participation des États Membres sur un pied d'égalité.

Le choix de faire de l'ONU une organisation multilingue n'est pas un simple héritage de la Société des Nations, c'est un choix délibéré. Dès sa fondation, l'Organisation vise l'universalité. Déjà à l'époque, les mesures prises en faveur du multilinguisme ont pour objectif de favoriser une meilleure représentation des États Membres et de faciliter la communication.

C'est dans ce contexte que, le 1^{er} février 1946, [l'Assemblée générale adopte sa deuxième résolution, la résolution 2 \(I\) sur le règlement concernant les langues](#), dans laquelle elle définit les règles de base du multilinguisme à l'ONU. C'est cette résolution qui constitue toujours à ce jour le fondement de la politique de l'Organisation en matière linguistique.

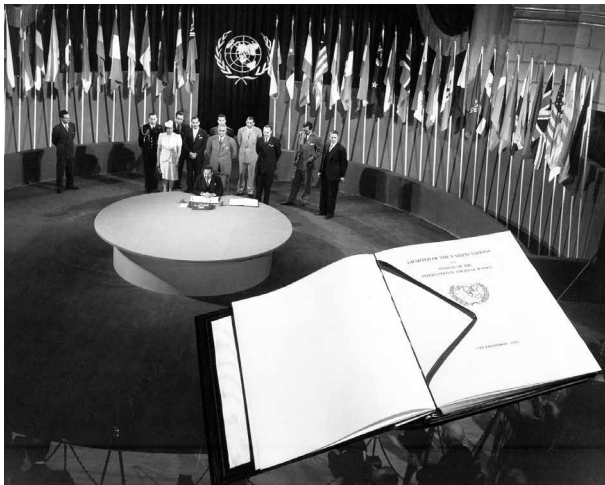
Dans les décennies qui suivent, les États Membres n'ont de cesse de défendre le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres (voir, par exemple, [la résolution 50/11](#) de l'Assemblée générale), soulignant que le multilinguisme est un corollaire du multilatéralisme. En 1995, la question du multilinguisme est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en reconnaissance du fait qu'il s'agit d'une question transversale examinée dans un grand nombre d'entités des Nations Unies. Au milieu des années 2010, le multilinguisme devient, sous l'impulsion de l'Assemblée générale, une valeur fondamentale de l'ONU; le Secrétaire général, António Guterres, en fait, quant à lui, l'une des priorités de son mandat.

[Aujourd'hui, l'ONU a six langues officielles : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.](#) Derrière ce fait relativement simple se cachent des réalités plus complexes. Différents organes ont adopté des régimes linguistiques différents, et le parcours est loin d'avoir été linéaire.



CHRONOLOGIE

26 JUIN 1945 : adoption de la Charte des Nations Unies, document constitutif de l'Organisation, signée en anglais, chinois, espagnol, français et russe, chaque version linguistique faisant également foi.



1^{er} février 1946 : dans sa [résolution 2 \(I\)](#), l'Assemblée générale établit que l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles et que l'anglais et le français sont les langues de travail de l'Organisation. Les langues officielles sont les langues dans lesquelles tous les documents officiels des Nations Unies sont disponibles. Les langues de travail sont celles utilisées pour les communications internes entre membres du personnel.

24 juin 1946 : dans sa [résolution S/96](#), le Conseil de sécurité adopte son règlement intérieur provisoire, dans lequel il établit que l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont ses langues officielles et l'anglais et le français ses langues de travail.

7 décembre 1948 : dans sa [résolution 247 \(III\)](#), l'Assemblée générale décide que l'espagnol devrait figurer parmi ses langues de travail.

11 décembre 1948 : dans sa [résolution 262 \(III\)](#), l'Assemblée générale modifie son règlement intérieur et ajoute l'espagnol à ses langues de travail.

5 décembre 1952 : dans sa [résolution 664 \(VII\)](#), l'Assemblée générale fait sienne l'opinion du Conseil économique et social selon laquelle il convient que

le Conseil et ses commissions techniques adoptent l'espagnol comme langue de travail.

21 décembre 1968 : dans sa [résolution 2479 \(XXIII\)](#), l'Assemblée générale décide d'inclure le russe parmi ses langues de travail et considère qu'il est souhaitable d'inclure l'espagnol et le russe parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

24 janvier 1969 : dans sa [résolution 263 \(1969\)](#), le Conseil de sécurité décide d'inclure l'espagnol et le russe parmi ses langues de travail.

18 décembre 1973 : dans sa [résolution 3189 \(XXVIII\)](#), l'Assemblée générale décide d'inclure le chinois parmi ses langues de travail et considère qu'il est souhaitable d'inclure le chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

18 décembre 1973 : dans sa [résolution 3190 \(XXVIII\)](#), l'Assemblée générale décide d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et parmi ses langues de travail et celles de ses grandes commissions.

17 janvier 1974 : dans sa [résolution 345 \(1974\)](#), le Conseil de sécurité décide d'inclure le chinois parmi ses langues de travail.

17 décembre 1980 : dans sa [résolution 35/219 A](#), l'Assemblée générale décide d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de ses organes subsidiaires et prie le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social de faire de même le 1^{er} janvier 1983 au plus tard.

15 avril 1982 : dans sa décision 1982/147, figurant dans le document paru sous la cote [E/1982/82](#), le Conseil économique et social décide d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles.

21 décembre 1982 : dans sa [résolution 528 \(1982\)](#), le Conseil de sécurité décide d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles et langues de travail.





CHRONOLOGIE, PAR LANGUE

Anglais :

- Langue officielle et langue de travail de l'ONU¹ ([1^{er} février 1946](#))

Arabe :

- Langue officielle et langue de travail de l'Assemblée générale ([18 décembre 1973](#))
- Langue officielle et langue de travail des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ([17 décembre 1980](#))
- Langue officielle du Conseil économique et social ([15 avril 1982](#))
- Langue officielle et langue de travail du Conseil de sécurité ([21 décembre 1982](#))

Chinois :

- Langue officielle de l'ONU ([1^{er} février 1946](#))
- Langue de travail de l'Assemblée générale ([18 décembre 1973](#))
- Langue de travail du Conseil de sécurité ([17 janvier 1974](#))

Espagnol :

- Langue officielle de l'ONU ([1^{er} février 1946](#))
- Langue de travail de l'Assemblée générale ([7 décembre 1948](#))
- Langue de travail du Conseil de sécurité ([24 janvier 1969](#))

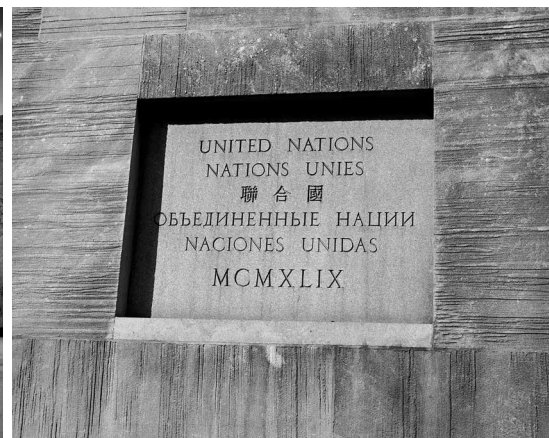
Français :

- Langue officielle et langue de travail de l'ONU¹ ([1^{er} février 1946](#))

Russe :

- Langue officielle de l'ONU ([1^{er} février 1946](#))
- Langue de travail de l'Assemblée générale ([21 décembre 1968](#))
- Langue de travail du Conseil de sécurité ([24 janvier 1969](#))

¹ L'anglais et le français sont également les langues officielles de la Cour internationale de Justice (voir Statut de la Cour, art. 39).





LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL DES ORGANES PRINCIPAUX DE L'ONU

Assemblée générale, y compris les commissions, sous-commissions et organes subsidiaires

- Langues officielles et langues de travail : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Conseil de sécurité

- Langues officielles et langues de travail : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Conseil économique et social, y compris les commissions techniques

- Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
- Langues de travail : anglais, espagnol et français

Conseil de tutelle

- Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
- Langues de travail : anglais et français

Secrétariat

- Langues de travail : anglais et français

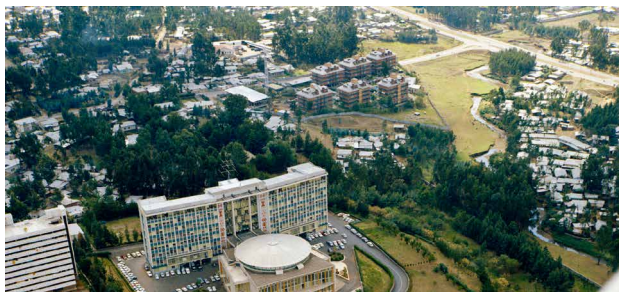
Cour internationale de Justice

- Langues officielles : anglais et français
- Langues de travail du secrétariat de la Cour : anglais et français



LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Ni le mandat ni le règlement intérieur des commissions régionales, à l'exception de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ne prévoient de langue officielle.



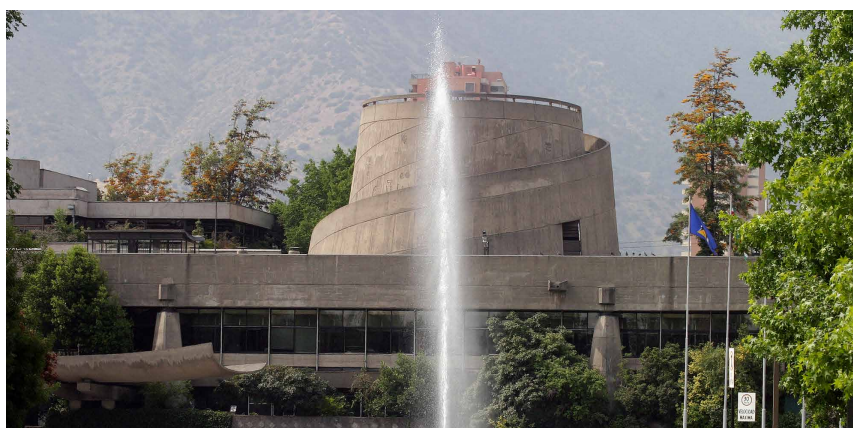
Commission économique pour l'Afrique

Langues de travail : anglais, arabe et français



Commission économique pour l'Europe

Langues de travail : anglais, français et russe



Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Langues officielles : anglais, espagnol, français et portugais

Langues de travail : anglais, espagnol et français



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

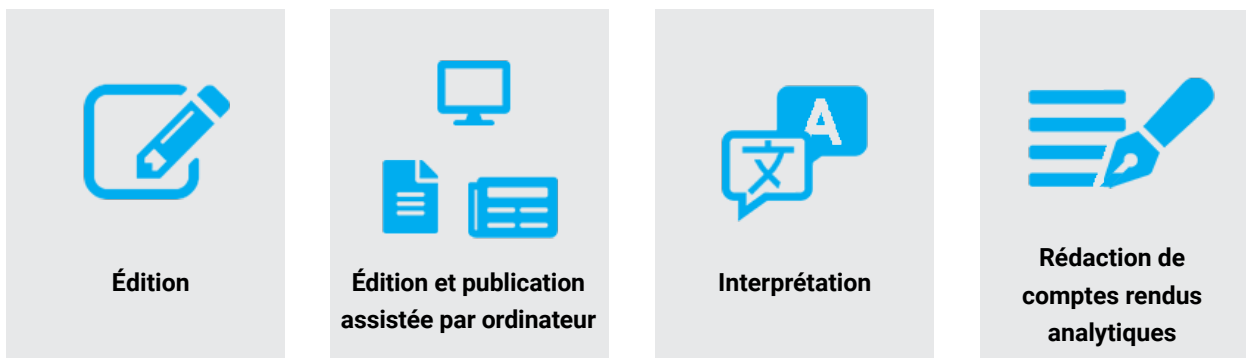
Langues de travail : anglais, chinois, français et russe



Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Langues de travail : anglais, arabe et français

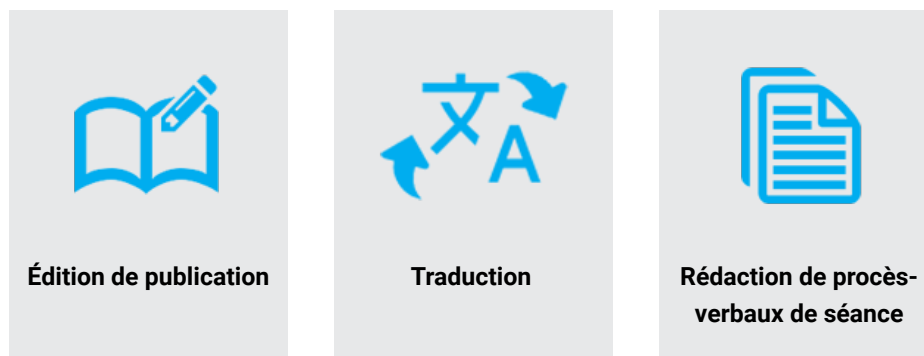
LES SERVICES LINGUISTIQUES DE L'ONU



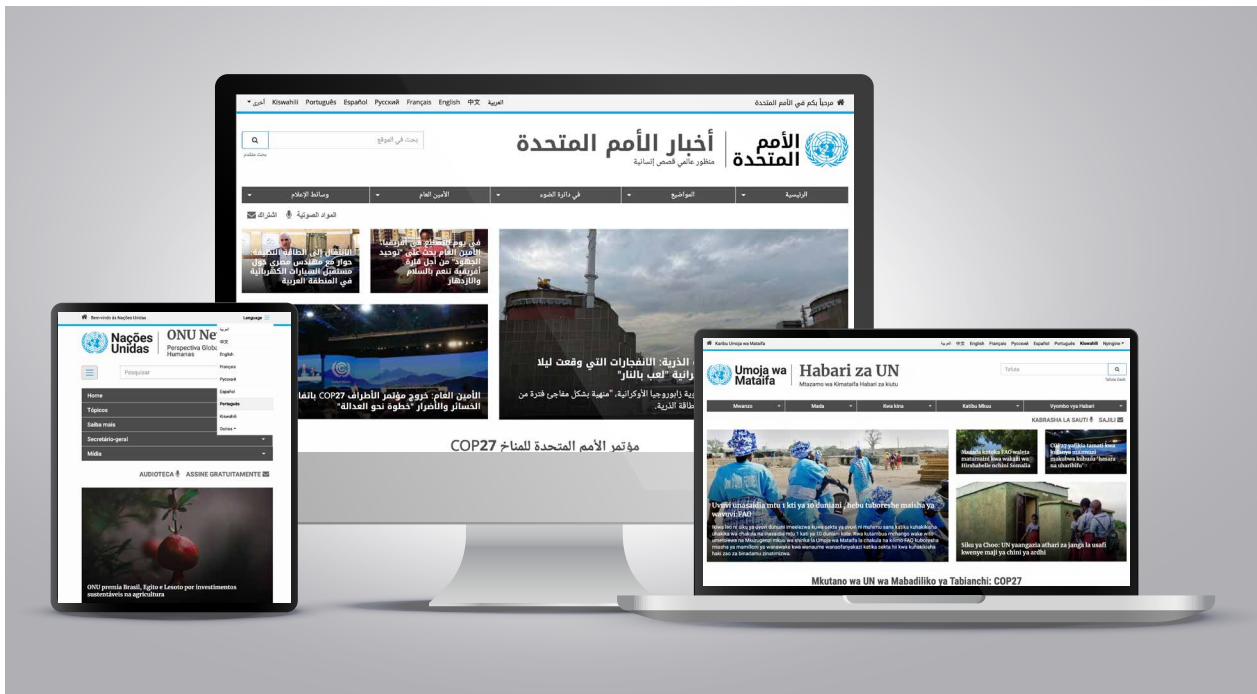
Dans sa [résolution 2 \(I\)](#) du 1^{er} février 1946, l'Assemblée générale définit le règlement concernant les langues à l'ONU et ouvre ainsi la voie à la mise en place de services linguistiques ayant pour mandat d'appuyer les travaux intergouvernementaux de l'Organisation. [Aujourd'hui encore, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournit des services linguistiques allant de l'édition à la traduction, de la terminologie à l'interprétation, et de l'établissement de procès-verbaux de séance et de comptes rendus analytiques à l'édition de publication.](#) Le Siège de l'ONU à New York, les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et les commissions régionales de l'Organisation ont tous des services linguistiques.

Si les technologies ont considérablement évolué au fil du temps et continueront d'évoluer, les mécanismes multilatéraux de l'ONU reposent toujours sur une grande diversité de professionnels des langues spécialisés dans des disciplines variées, qui jettent des ponts entre les langues, les cultures et les pays et favorisent la communication dans les salles de conférence de l'ONU.

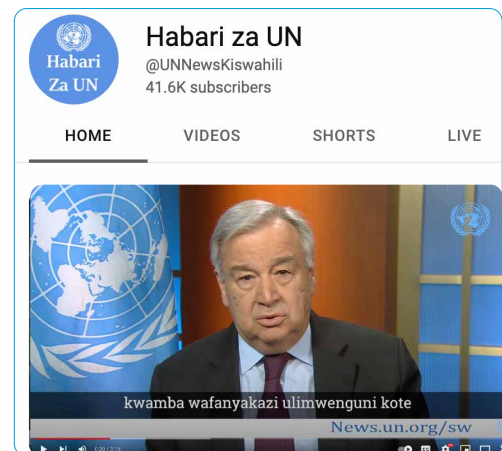
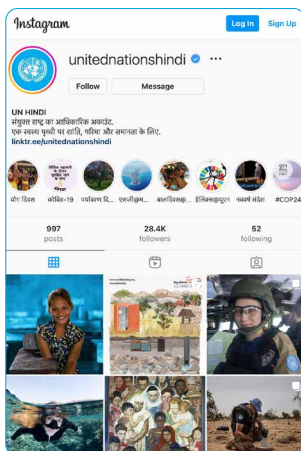
Les dispositifs linguistiques et les droits concernant l'usage des langues peuvent varier d'un organe de l'ONU à l'autre. [Les professionnels des langues – qui sont recrutés à l'issue de concours très rigoureux – ont des combinaisons linguistiques et des spécialisations différentes. Concrètement, cela signifie que les services linguistiques constituent un écosystème complexe à gérer, à maintenir et à alimenter.](#) L'ajout d'une langue officielle ou l'intégration d'avancées technologiques représentent de nouveaux défis et de nouvelles perspectives pour les services linguistiques de l'ONU.



AUTRES LANGUES UTILISÉES À L'ONU



Outre les six langues officielles, d'autres langues, notamment le swahili et le portugais, sont utilisées régulièrement par le **Département de la communication globale** dans ses produits d'information tels que ONU Info et les comptes officiels de l'Organisation sur les médias sociaux, ainsi que dans ses émissions de radio et de télévision. En 2018, l'hindi est ajouté à la liste des langues non officielles utilisées quotidiennement, grâce au financement reçu du Gouvernement indien. Le Département diffuse des informations dans toujours plus de langues non officielles. Dans sa [résolution 76/268](#), l'Assemblée générale constate avec satisfaction que le Département de la communication globale s'efforce de mettre en lumière plusieurs communications et **messages importants de date récente émanant du Secrétaire général**, dans les langues officielles mais aussi **dans des langues non officielles**, notamment en **bengali, hindi, ourdou, persan, portugais et swahili**, en vue de promouvoir le multilinguisme, et encourage le Département à les diffuser dans les six langues officielles et dans des langues non officielles, selon qu'il convient, dans les limites des ressources existantes.





UN PHOTO

UN Presentation 829

UNITED

LA RADIO DES NATIONS UNIES, UN SERVICE MULTILINGUE

La Radio des Nations Unies est créée à la naissance de l'ONU, en tant que service multilingue, par la [résolution 13 \(I\)](#) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946. Elle commence à émettre en 1946 à partir de studios et de bureaux improvisés au Siège de l'ONU, à Lake Success (État de New York), d'où elle transmet pour la première fois : « Les Nations Unies s'adressent aux peuples du monde ».



Extrait de « [Ici la voix des Nations Unies](#) », *Courrier de l'UNESCO* (vol. 1, n° 6, juillet 1948) :

« Les Nations Unies s'adressent aux peuples du monde. »

Dans presque toutes les langues de l'univers, cet appel est lancé sur les ondes; aux quatre coins du monde, des gens ont appris à connaître cette nouvelle voix qui s'adresse directement à eux.

[...]

Dès le début, les antennes des Nations Unies ont été mises à la disposition des correspondants de radio accrédités et des délégations qui, dans leur propre langue, ont pu présenter aux auditeurs de leur pays respectif, leurs propres comptes rendus non censurés; des centaines de correspondants et de délégués ont utilisé ainsi ces services au cours des sessions importantes qui se sont tenues depuis.

[...]

En 1947, un programme spécial pour célébrer l'anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies a été enregistré dans les principales langues du monde, distribué par avion et retransmis par les stations nationales et locales. Un autre programme important, préparé la veille de l'Assemblée générale tenue à Flushing Meadows pendant l'automne de 1947, donnait comme un avertissement : " Il est temps d'agir ". Cette émission fut diffusée par tous les émetteurs des Nations Unies et relayée par de nombreuses stations.

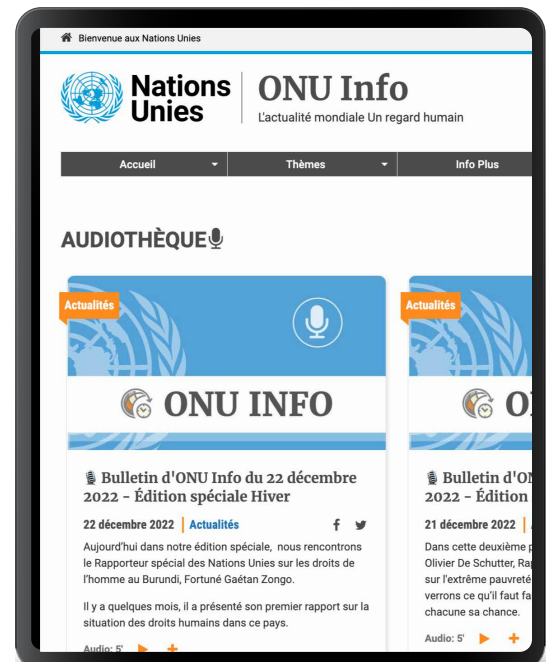
Le nombre des auditeurs de ce programme fut estimé, à ce moment-là, à plus de 200 millions; ce fut un des auditoires les plus nombreux qu'obtint un programme de ce genre.



Pendant plus de 30 ans, jusqu'en 1985, les émissions de la Radio des Nations Unies sont diffusées dans le monde entier en partenariat avec les réseaux nationaux. En 1983, par sa [résolution 38/82 B](#), l'Assemblée générale augmente la capacité linguistique des services radiophoniques régionaux de l'ONU. Elle y ajoute des programmes radiophoniques en portugais à ceux diffusés dans d'autres langues par le Groupe de l'Afrique du Service de la radio, et en bengali, indonésien et bahasa malaysia (malais) à ceux diffusés par le Groupe de l'Asie.

Par la suite, les programmes de la Radio des Nations Unies sont distribués sur cassette en 15 langues. En 1998, la Radio des Nations Unies commence à utiliser Internet pour diffuser ses émissions : en mars de cette année-là, le site Web s'enrichit de services d'information quotidiens de la Radio des Nations Unies en anglais et en français, suivis peu après par l'espagnol. Le 4 mars 1999, le premier site Web audiovisuel des Nations Unies est mis en ligne. On peut y trouver les émissions vedettes de la Radio des Nations Unies, illustrées de photographies et d'autres éléments graphiques, ainsi que des séquences audio et vidéo. En 2000, la Radio des Nations Unies commence à diffuser des émissions radiophoniques en direct dans les six langues officielles.

La programmation audio de l'ONU continue toujours à l'ère numérique, puisque des bulletins d'information quotidiens, des magazines hebdomadaires et des podcasts mensuels sont produits par des équipes travaillant dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en ourdou, en portugais et en swahili.



LES CENTRES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES : DIFFUSER LE MESSAGE DE L'ONU AUPRÈS DES POPULATIONS DU MONDE ENTIER

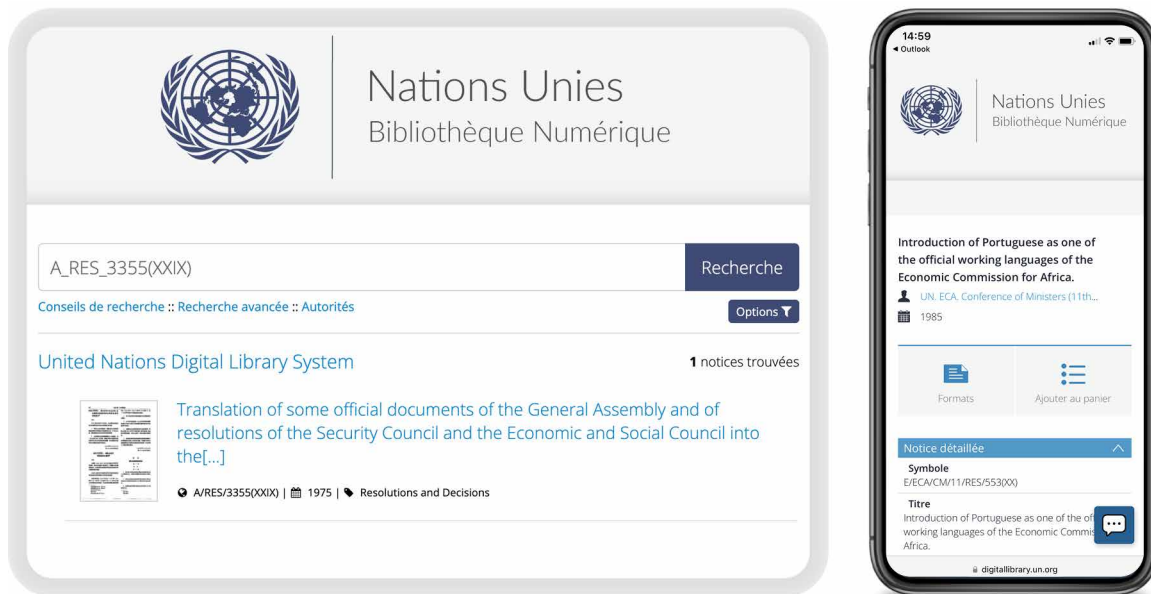


Les centres d'information des Nations Unies, situés dans le monde entier, traduisent et produisent des documents d'information dans un grand nombre de langues locales, permettant ainsi une large diffusion du message de l'ONU auprès du grand public. En 2021, dans son rapport sur les questions relatives à l'information ([A/76/278](#)), le Secrétaire général constate que le réseau des centres d'information des Nations Unies travaille quotidiennement en anglais, arabe, espagnol, français et russe, ainsi que dans 125 autres langues locales. D'après ce rapport, un aspect essentiel du travail des centres d'information est de communiquer avec les populations dans leur propre langue, en plus du braille et des langues des signes, en utilisant les médias traditionnels tels que la radio et la télévision, ainsi que les médias sociaux, et les contacts directs avec la presse.



L'ALLEMAND AU DÉPARTEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA GESTION DES CONFÉRENCES

Dans sa [résolution 3355 \(XXIX\)](#), l'Assemblée générale décide qu'à compter du 1^{er} juillet 1975 certains documents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social seront publiés en allemand, les États Membres qui en ont fait la demande (Autriche, République démocratique allemande et République fédérale d'Allemagne) ayant donné l'assurance qu'ils sont disposés à contribuer collectivement à couvrir les dépenses correspondantes. Comme suite à cette résolution, la Section allemande de traduction (*Deutscher Übersetzungsdienst*) est créée dans le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. C'est le plus petit service de traduction de l'ONU et le seul à représenter une langue non officielle. Il est financé par les États Membres germanophones, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein et la Suisse.



LE PORTUGAIS À LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, UNE TENTATIVE INFRUCTUEUSE

Au milieu des années 1980, le portugais faillit être ajouté comme « langue officielle de travail » à la Commission économique pour l'Afrique. La onzième Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique adopte en effet une résolution portant sur l'introduction du portugais parmi les langues officielles de travail de la Commission [[E/ECA/CM/11/RES/553\(XX\)](#)], texte dont le Conseil économique et social est ensuite saisi. En juillet 1985, [par 34 voix contre 12, avec 5 abstentions](#), le Conseil économique et social adopte la [résolution 1985/68](#), dans laquelle il décide que le portugais devrait être adopté progressivement comme « langue officielle de travail » de la Commission économique pour l'Afrique. Certains États Membres expriment alors des inquiétudes quant au coût que représenterait l'utilisation d'une langue non officielle comme langue de travail dans une commission régionale et au précédent que cela constituerait (voir [E/1985/SR.52](#)). Dans le prolongement du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 ([A/C.5/40/13](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/40/7/Add.5](#), par. 10 à 18), l'Assemblée générale adopte la [résolution 40/252](#), à la section VIII de laquelle elle décide de ne pas débloquer de ressources budgétaires et de renvoyer au Conseil économique et social et à la Commission économique pour l'Afrique la question de la signification de « langue officielle de travail » pour qu'elle soit élucidée, cette expression n'ayant jamais été utilisée auparavant. En 1986, le Conseil renvoie la question à la Commission dans sa décision 1986/106 (voir [E/1986/86](#)).

تعدد اللغات

使用多种语文

Multilingualism

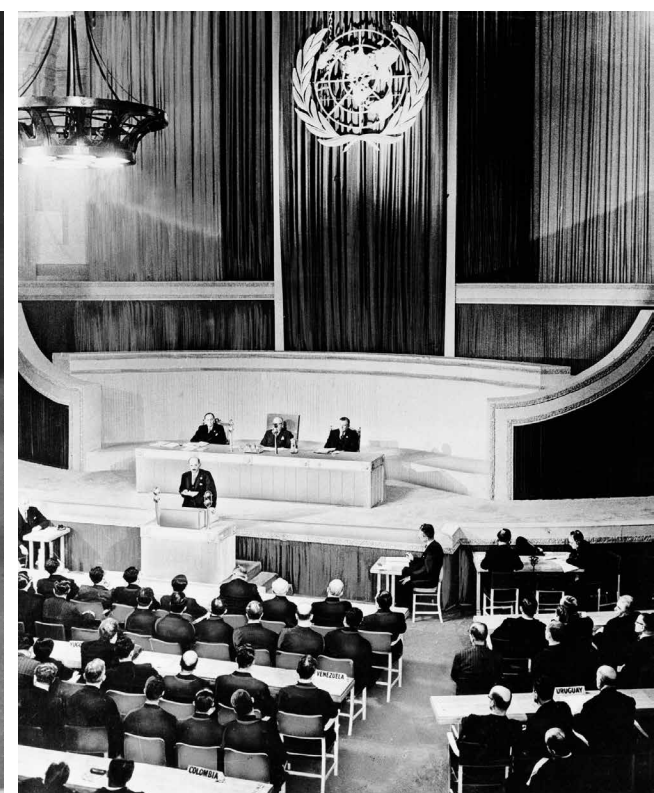
LE

Multilinguisme

UN PRINCIPE FONDATEUR DEVENU VALEUR FONDAMENTALE

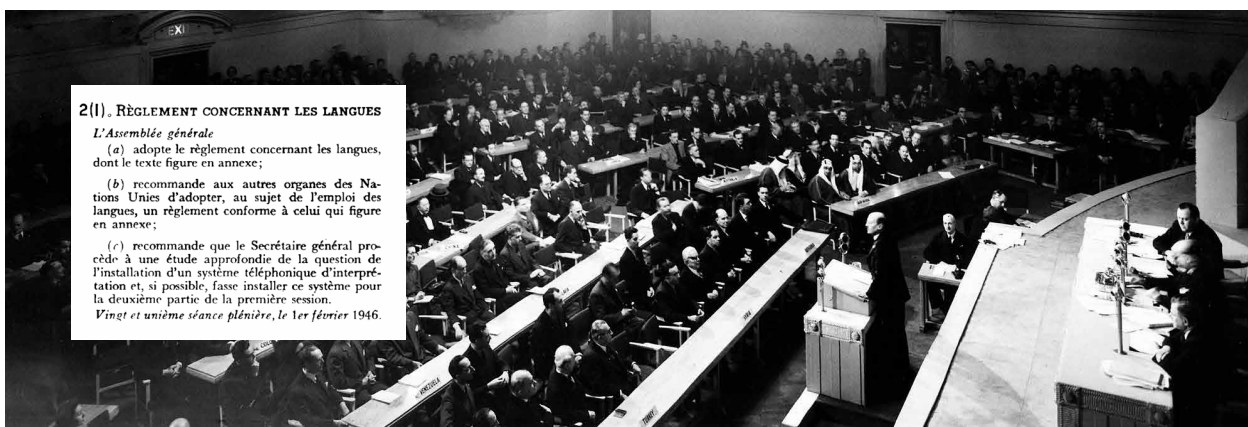
Многоязычие

Multilingüismo



LE MULTILINGUISME, UN PRINCIPE FONDATEUR DEVENU VALEUR FONDAMENTALE

Comme nous l'avons vu, la première résolution relative à l'emploi des langues est la [résolution 2 \(I\) de l'Assemblée générale](#), en date du 1^{er} février 1946, qui constitue toujours le cadre général régissant le multilinguisme à l'ONU. Elle dispose que l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles de tous les organes de l'Organisation autres que la Cour internationale de Justice et que l'anglais et le français sont les langues de travail. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale recommande à tous les organes des Nations Unies d'adopter un règlement conforme à ces orientations générales concernant l'emploi des langues. Au fil du temps, de nombreuses entités des Nations Unies adoptent des règles plus précises ou font évoluer le nombre de leurs langues officielles ou de travail, allant au-delà de la recommandation initiale énoncée dans la résolution 2 (I); c'est le cas pour le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Cependant, les langues de travail du Secrétariat, organe exécutif et non délibérant, sont restées inchangées depuis 1946².



2(I). RÈGLEMENT CONCERNANT LES LANGUES

L'Assemblée générale

(a) adopte le règlement concernant les langues, dont le texte figure en annexe;

(b) recommande aux autres organes des Nations Unies d'adopter, au sujet de l'emploi des langues, un règlement conforme à celui qui figure en annexe;

(c) recommande que le Secrétaire général procède à une étude approfondie de la question de l'installation d'un système téléphonique d'interprétation et, si possible, fasse installer ce système pour la deuxième partie de la première session.

Vingt et unième séance plénière, le 1er février 1946.

La résolution 2 (I) permet également d'y voir plus clair concernant les droits associés à chaque langue en matière de services de conférence. Par exemple, elle prévoit que les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre, tandis que ceux prononcés dans l'une des trois autres langues officielles sont interprétés dans les deux langues de travail. Il convient de noter que cette résolution dispose que tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles à condition qu'il assure lui-même l'interprétation dans l'une des langues de travail. Ainsi, si l'interprétation dans les six langues officielles est la norme établie à l'ONU, il n'est pas rare d'entendre des déclarations prononcées dans d'autres langues, notamment lors du débat général de l'Assemblée générale.

Après l'adoption de la résolution 2 (I), de nombreuses dispositions dans les résolutions des organes de l'ONU portent sur les questions relatives au multilinguisme ou aux langues. Toutefois, ces dispositions sont adoptées au titre de différents points de l'ordre du jour et examinées par différents organes de l'ONU. **C'est dans ce contexte que, au milieu des années 1990**, en marge du cinquantième anniversaire de la création de l'ONU, plusieurs États Membres commencent à plaider en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question distincte portant sur le multilinguisme. Cette proposition est motivée par la perception d'un déséquilibre croissant dans l'utilisation des langues à l'Organisation et dans le cadre des activités de celle-ci. Ainsi, dans une lettre, datée du 20 juillet 1995, adressée au Secrétaire général ([A/50/147](#)), 18 pays disent avoir constaté que le principe d'égalité des langues officielles et des langues de travail est de plus en plus fréquemment remis en cause. L'objet de cette proposition est notamment de pouvoir examiner la question du multilinguisme de manière transversale.

² Les commissions régionales font exception, dans la mesure où elles ont adopté, dans le cadre de leur mandat et de leur règlement intérieur, leurs propres dispositions concernant l'emploi des langues.



1995 : INSCRIPTION DE LA QUESTION DU MULTILINGUISME À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans leur lettre de 1995, les 18 États Membres demandent en outre l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Multilinguisme » et l'adoption d'une résolution sur la question, pour laquelle ils fournissent un projet. Ils y affirment que le cinquantième anniversaire des Nations Unies doit être l'occasion de rappeler l'importance fondamentale de la diversité des cultures dans le développement d'une vie internationale harmonieuse et riche, un principe dont chacun convient. En ce qui concerne le fonctionnement de l'Organisation, la traduction de ce principe est, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, le traitement égal dû aux langues officielles et aux langues de travail de l'ONU.

Vingt-neuf autres États Membres appuient cette demande et se portent coauteurs du projet de résolution y relatif ([A/50/147/Add.1](#) et [A/50/147/Add.2](#)). Le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale décide, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question intitulée « Multilinguisme » à son ordre du jour et de l'examiner périodiquement, directement en séance plénière sans renvoi à une grande commission, compte tenu du caractère transversal de la question (voir [A/50/PV.3](#) et [A/50/250](#)).

Le projet de résolution figurant dans ladite lettre est ensuite présenté à l'Assemblée sous la cote [A/50/L.6](#); les États Membres auteurs et coauteurs sont au nombre de 68. Le projet, **adopté** par l'Assemblée le **2 novembre 1995** par un vote de 100 voix contre 35, avec 29 abstentions, devient la [résolution 50/11](#).



@UNESCO

L'Assemblée générale rappelle, dans cette résolution, que l'universalité des Nations Unies et son corollaire le multilinguisme impliquent pour chaque État Membre de l'Organisation, quelle que soit la langue officielle dans laquelle il s'exprime, le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres. Elle insiste sur l'importance d'assurer à tous les gouvernements et à tous les secteurs de la société civile l'accès à la documentation, aux archives et aux banques de données de l'Organisation dans toutes les langues officielles. Elle demande au Secrétaire général de veiller à la stricte application des résolutions qui ont fixé le régime linguistique, tant en ce qui concerne les langues officielles qu'en ce qui concerne les langues de travail du Secrétariat, et invite les États Membres à y veiller également.



L'Assemblée générale souligne dans cette résolution qu'il est nécessaire de s'assurer de moyens humains et financiers suffisants à l'interprétation des séances et à la traduction des documents dans l'ensemble du Secrétariat et insiste sur l'importance d'assurer à tous les gouvernements et à tous les secteurs de la société civile l'accès à la documentation, aux archives et aux banques de données de l'Organisation dans toutes les langues officielles. Elle prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de ladite résolution et notamment sur l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ainsi que des langues de travail du Secrétariat.



Tous les deux ans depuis 1995, à de rares exceptions près, le multilinguisme figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, laquelle adopte à chaque fois une résolution sur le sujet³. Après la première résolution, adoptée à la suite d'un vote enregistré, toutes l'ont été sans mise aux voix.

³ L'Assemblée générale a reporté l'examen de cette question de sa cinquante-huitième à sa cinquante-neuvième session et de sa soixante-quinzième à sa soixante-seizième session.

RAPPORTS SOUMIS, SÉANCES TENUES ET DÉCISIONS PRISES

SESSION/ANNÉE	RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	PROCÈS- VERBAUX DE SÉANCE	RÉSOLUTION OU DÉCISION ADOPTÉE
Cinquantième (1995/1996)	-	A/50/PV.18 A/50/PV.34 A/50/PV.47 A/50/PV.48 A/50/PV.49	Résolution 50/11
Cinquante-deuxième (1997/1998)	A/52/577	A/52/PV.55	Résolution 52/23
Cinquante-quatrième (1999/2000)	A/54/478	A/54/PV.70	Résolution 54/64
Cinquante-sixième (2001/2002)	A/56/656	A/56/PV.90 A/56/PV.94	Résolution 56/262
Cinquante-huitième (2003/2004)	A/58/363	A/58/PV.93	Décision 58/571 ^a
Cinquante-neuvième (2004/2005)	-	A/59/PV.104	Résolution 59/309
Soixante et unième (2006/2007)	A/61/317	A/61/PV.96	Résolution 61/266
Soixante-troisième (2008/2009)	A/63/338	A/63/PV.104	Résolution 63/306
Soixante-cinquième (2010/2011)	A/65/488	A/65/PV.109	Résolution 65/311
Soixante-septième (2012/2013)	A/67/311	A/67/PV.92	Résolution 67/292
Soixante-neuvième (2014/2015)	A/69/282	A/69/PV.103	Résolution 69/324
Soixante et onzième (2016/2017)	A/71/757	A/71/PV.82 A/71/PV.97	Résolution 71/328
Soixante-treizième (2018/2019)	A/73/761	A/73/PV.107	Résolution 73/346
Soixante-quinzième (2020/2021)	A/75/798	-	Décision 75/584 ^b
Soixante-seizième (2021/2022)	-	A/76/PV.81	Résolution 76/268

^a Voir [A/58/49 \(Vol. III\)](#), sect. IV.B.

^b Voir [A/75/49 \(Vol. III\)](#), sect. IV.B, et [A/75/49 \(Vol. III\)/Corr.1](#).



LE NOUVEAU MILLÉNAIRE : LE MULTILINGUISME GAGNE DU TERRAIN À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En décembre 1999, l'Assemblée générale adopte la [résolution 54/64](#), dans laquelle elle prie le Secrétaire général de désigner parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat un coordonnateur des questions de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat. En l'espace de quelques années, le multilinguisme est donc considérablement revalorisé, puisque d'un sujet auxiliaire qui était examiné au titre de diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour il devient une question à part entière faisant l'objet d'un suivi dans l'ensemble du Secrétariat.

Tout au long des années 2000 et au début des années 2010, les États Membres adoptent une approche concertée du multilinguisme et des questions liées aux langues, coordonnant leurs positions au sein de groupements linguistiques et entre eux, dans différentes instances, et harmonisant les interventions faites au nom des pays au titre de différents points de l'ordre du jour ou dans différents organes de l'ONU. Cela suscite un intérêt accru pour les questions liées aux langues dans l'Organisation et conduit à un meilleur suivi de la question, le Secrétaire général étant tenu informé des progrès accomplis en la matière.



La première occurrence de l'intégration du multilinguisme dans les activités du Secrétariat apparaît en 2013 dans la [résolution 67/292](#) de l'Assemblée générale dans le passage suivant : « L'Assemblée générale [...] souligne la responsabilité du Secrétariat en matière d'intégration du multilinguisme dans ses activités, dans la limite des ressources disponibles, sur une base équitable ». Dans la même résolution, l'Assemblée considère que le multilinguisme concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte. Dans sa [résolution 68/86 B](#) sur les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, qu'elle adopte en 2013 également, l'Assemblée souligne que le Secrétariat a la responsabilité de prendre en compte systématiquement le multilinguisme dans toutes ses activités de communication et d'information, dans la limite des ressources disponibles et sur un pied d'égalité.



4 КАЧЕСТВЕННОЕ ОБРАЗОВАНИЕ	4 EDUCACIÓN DE CALIDAD	4 التعليم الجيد
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	4 优质教育	4 QUALITY EDUCATION

Inclusive education is the foundation for improving lives.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS #GlobalGoals

L'année suivante, dans sa [résolution 69/96 B](#), l'Assemblée générale commence à donner des orientations plus détaillées au Département de l'information⁴ pour qu'il intègre le multilinguisme dans ses activités, notamment les célébrations et les commémorations, les activités de diffusion et les services de partage du savoir. Elle donne également pour mission au Département de mettre globalement l'accent sur le multilinguisme dans ses stratégies de communication, et ce, dès le stade de la planification, l'objectif étant de prévoir les ressources nécessaires à cette fin, toutes langues confondues.



En 2015, dans sa [résolution 69/270](#) sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Assemblée générale rappelle qu'il appartient au Secrétariat d'intégrer le multilinguisme dans les activités menées lors des opérations de maintien de la paix. La même année, le multilinguisme fait également l'objet d'un examen approfondi au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », dans le contexte de la sélection du futur Secrétaire général. Dans sa [résolution 69/321](#), l'Assemblée invite les États Membres à présenter des candidats dont les qualités de chef et d'administrateur sont démontrées, qui ont une vaste expérience des relations internationales et de solides aptitudes dans les domaines de la diplomatie et de la communication et qui maîtrisent plusieurs langues.



⁴ Le 1^{er} janvier 2019, le Département de l'information devient le Département de la communication globale.

En 2016, dans sa [résolution 70/9 sur le plan des conférences](#), l'Assemblée générale est le premier organe de l'ONU à faire référence au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation. Elle souligne à cet égard que le multilinguisme suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation.



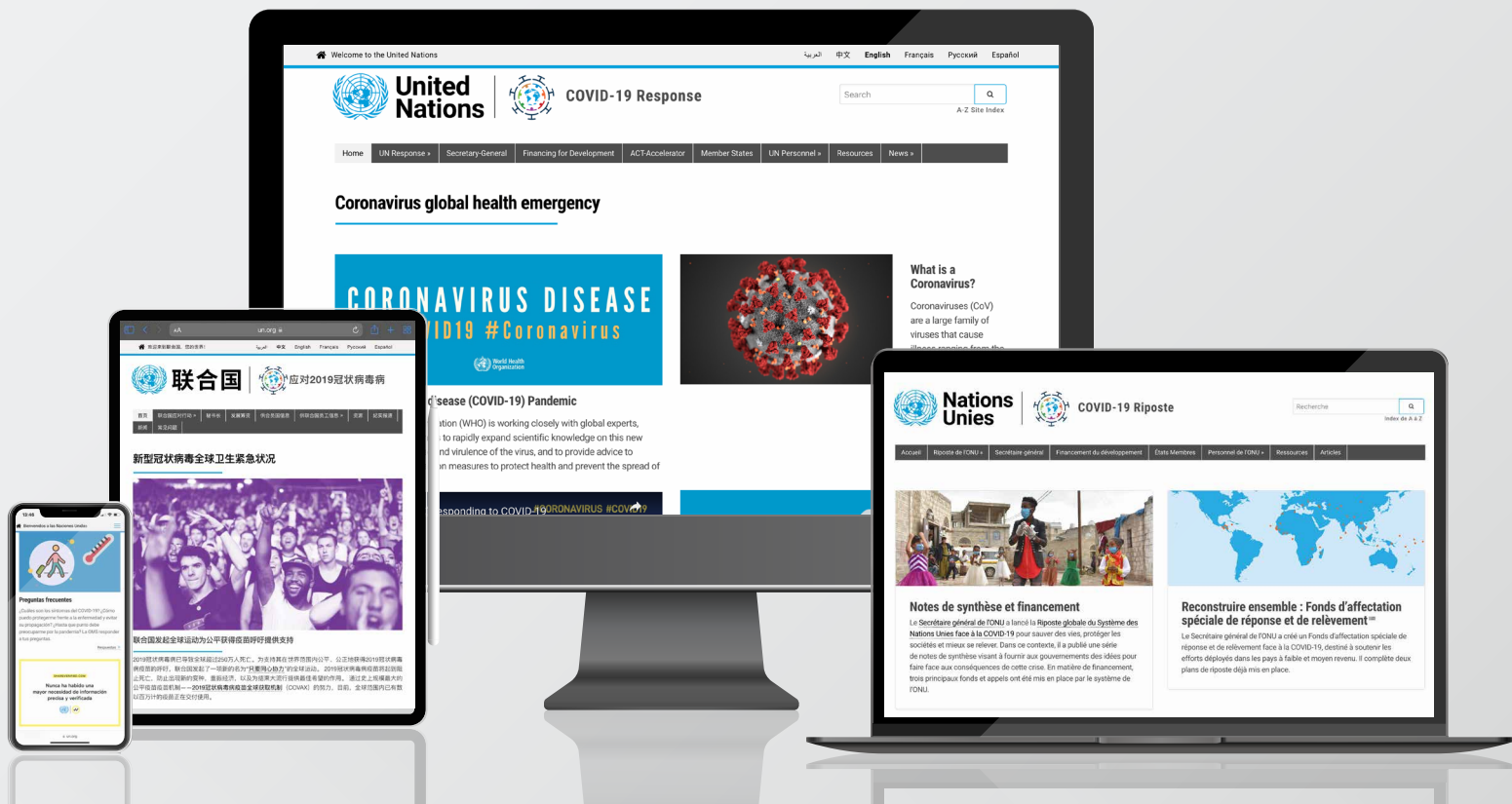
L'Assemblée générale fait de nouveau référence au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans plusieurs résolutions, dont la [résolution 71/101 B](#) sur les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information. En 2017, dans sa [résolution 71/288](#) sur le rôle de la traduction professionnelle dans le rapprochement des nations et la promotion de la paix, de la compréhension et du développement, l'Assemblée se dit consciente du rôle que joue le multilinguisme non seulement dans les activités de l'ONU mais aussi dans l'image que celle-ci projette dans le monde. La même année, dans sa [résolution 71/328 sur le multilinguisme](#), l'Assemblée considère pour la première fois que le multilinguisme est pour l'Organisation un moyen d'améliorer l'efficacité, les résultats et la transparence de ses activités. Elle y aborde plus longuement les questions de gestion, traitant de la manière dont les exigences linguistiques sont fixées dans les avis de vacance de poste et dont les connaissances linguistiques sont évaluées dans le cadre de la procédure de sélection du personnel et, pour la première fois, elle prie le Secrétaire général de faire figurer dans le contrat de mission des hauts fonctionnaires un indicateur portant sur le multilinguisme, qui sert encore aujourd'hui de fondement au dispositif d'application du principe de responsabilité de l'ONU en matière de multilinguisme. L'Assemblée approuve également le mandat du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice pour le multilinguisme et demande à tous les départements et bureaux du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme (qui ne se limitent pas à ceux définis dans la résolution sur le multilinguisme).



En 2017 et 2018, l'Assemblée générale fait référence au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans plusieurs autres de ses résolutions, notamment la [résolution 72/161](#) sur la Journée internationale des langues des signes et la [résolution 72/313](#) sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. L'Assemblée reprend cette expression dans sa [résolution 73/161](#) sur la **Journée mondiale du braille**, adoptée en 2018, expression utilisée plus fréquemment également par les États Membres et les hauts fonctionnaires de l'ONU, à l'Assemblée générale et dans d'autres entités des Nations Unies. En 2021, dans une note du Président du Conseil de sécurité ([S/2021/648](#)), les membres du Conseil réaffirment leur engagement à faire du multilinguisme une priorité en tout temps.



Dans sa [résolution 76/268](#) sur le multilinguisme, qu'elle adopte en 2022, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à ce que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'ONU, ne soit pas affaibli par les mesures prises face à la crise de liquidités et à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).



RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE MULTILINGUISME

Depuis 1995, le Secrétaire général établit tous les deux ans un rapport sur le multilinguisme comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour correspondant. La portée de ces résolutions s'est considérablement élargie au fil du temps, tout comme leur dispositif et les rapports y relatifs. Dans les rapports successifs produits sur la question, le Secrétaire général fait le point sur la suite donnée aux recommandations adoptées précédemment, souligne les nouvelles initiatives mises en œuvre et appelle l'attention de l'Assemblée sur les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées et les mesures à prendre éventuellement.

En 1997, le Secrétaire général publie son premier rapport sur le multilinguisme (A/52/577), dans lequel il donne suite à la demande qui lui a été faite de présenter un rapport notamment sur l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ainsi que des langues de travail du Secrétariat. Il s'y engage à faire progresser le multilinguisme en encourageant le personnel du Secrétariat de l'ONU à étudier toutes les langues officielles, au moyen de mesures d'incitation. Le Secrétaire général y déclare également que le Secrétariat applique strictement la règle selon laquelle tous les documents officiels doivent être distribués simultanément dans toutes les langues officielles.

Dans son rapport sur le multilinguisme, paru en 1997, le Secrétaire général réaffirme que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld est une institution multilingue de recherche, d'information et de formation, qui conserve dans sa collection d'archives toutes les versions linguistiques des documents et publications de l'ONU.

Action	Nom de fichier	Taille	Accès	Description
↓ Télécharger	A_52_577-AR.pdf	73.6 kB	Public	العربية
↓ Télécharger	A_52_577-EN.pdf	212.5 kB	Public	English
↓ Télécharger	A_52_577-ES.pdf	42.2 kB	Public	Español
↓ Télécharger	A_52_577-FR.pdf	244.8 kB	Public	Français
↓ Télécharger	A_52_577-RU.pdf	52.2 kB	Public	Русский
↓ Télécharger	A_52_577-ZH.pdf	131.4 kB	Public	中文

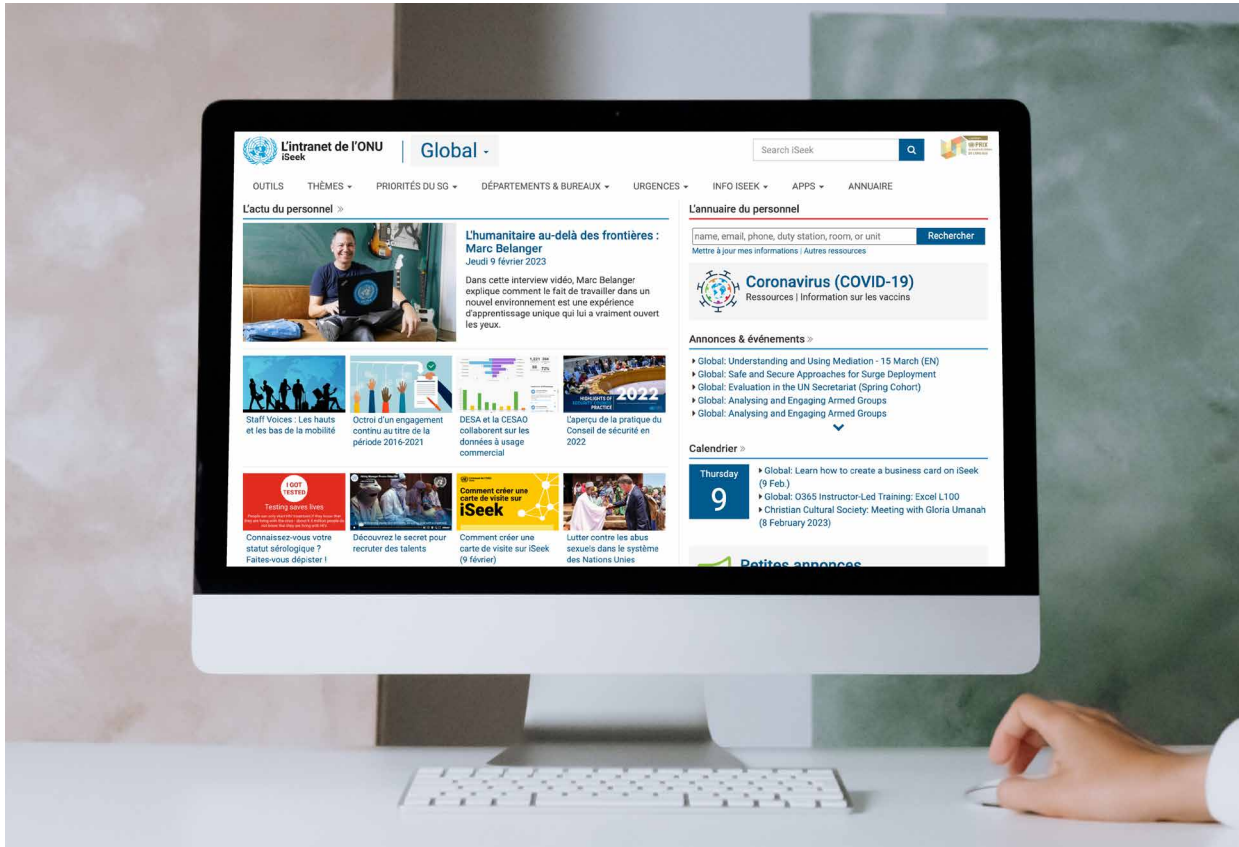
Notice détaillée

Symbole	A/52/577
Titre	Report of the Secretary-General.

De la cinquante-deuxième (1997/1998) à la cinquante-huitième session (2003/2004) de l'Assemblée, les questions clés liées à la promotion de l'apprentissage et à l'utilisation des langues officielles et des langues de travail dans toutes les activités de l'Organisation sont abordées systématiquement dans les rapports du Secrétaire général. Les questions relatives aux langues de travail du Secrétariat, s'agissant notamment des avis de vacance de poste et recrutements, des mesures d'incitation à l'étude des langues et des possibilités d'apprendre les six langues officielles, y sont examinées de manière systématique. Les questions relatives à l'information le sont également; elles concernent notamment les sites Web, les publications et autres supports d'informations, le Système de diffusion électronique des documents, les services de la Radio des Nations Unies, les programmes de la Télévision des Nations Unies, les visites guidées et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ainsi que les centres d'information des Nations Unies et les programmes spéciaux.

Au fil du temps, cependant, l'accent se déplace légèrement, de l'information et des services de conférence vers les questions de gestion, notamment l'intégration du multilinguisme à tous les aspects des activités de l'ONU. Cette évolution se traduit par l'élaboration de rapports plus analytiques.

Dans son rapport de 2006 ([A/61/317](#)), le Secrétaire général présente un état des lieux complet du multilinguisme au Secrétariat, portant notamment sur les communications internes, les services de conférence et l'interprétation des séances dans les différents centres de conférence. Il relève l'amélioration observée au Secrétariat depuis la mise en service d'iSeek, l'intranet multilingue de l'ONU, la communication au sein du personnel ayant pris un nouvel essor avec l'introduction d'une stratégie concertée, soutenue par iSeek, l'intranet du Secrétariat.



Dans son rapport de 2008 ([A/63/338](#)), le Secrétaire général fait valoir l'importance cruciale que joue l'action en faveur du multilinguisme pour favoriser la diversité et le pluralisme au sein de l'ONU. Il y met en évidence plusieurs initiatives visant à promouvoir le multilinguisme dans les domaines de la gestion des conférences, de la communication interne et de l'information, ainsi que dans ceux de la sensibilisation et de la gestion des ressources humaines. **L'Année internationale des langues est lancée en février 2008**, ce qui permet de cibler la promotion du multilinguisme et d'envisager des pistes supplémentaires en la matière.



Dans son rapport de 2010 ([A/65/488](#)), le Secrétaire général présente une analyse complète des mesures prises pour promouvoir et faire vivre le multilinguisme dans l'ensemble du Secrétariat, y compris dans les domaines clés des ressources humaines, des services de conférence et de l'information. Il y donne une vue d'ensemble plus large, incorporant des contributions d'entités du Secrétariat chargées du maintien de la paix, de la sécurité, du contrôle et des affaires juridiques, politiques, humanitaires et économiques.

Dans son rapport de 2012 ([A/67/311](#)), le Secrétaire général examine le multilinguisme sous l'angle de la gestion des ressources humaines, notant par exemple que les possibilités d'apprentissage des langues, qui s'adressent au personnel, ne cessent de se développer. Il fait également part des conclusions d'une enquête menée par le Bureau des ressources humaines, qui **montrent que quelque 160 langues sont parlées par les membres du personnel du Secrétariat**. Le Secrétaire général souligne dans ce rapport que les compétences linguistiques du personnel contribuent à promouvoir la compréhension, l'unité et le dialogue internationaux, ainsi que la tolérance, dans un environnement plein de diversité. Il évoque par ailleurs les travaux de rénovation engagés au Siège de l'ONU au titre du plan-cadre d'équipement et souligne l'impact positif qu'ils auront sur les services de conférence, puisque les équipements d'interprétation simultanée seront modernisés, ce qui améliorera les conditions de travail des interprètes et des organes de presse. Il décrit les progrès accomplis en matière de promotion du multilinguisme au Secrétariat : l'Organisation s'est dotée progressivement de moyens plus efficaces, sans hésiter à innover, afin de promouvoir le multilinguisme dans tous ses domaines d'activité, sans oublier qu'il importe de pouvoir dialoguer avec les peuples du monde dans leurs propres langues, notamment selon des modalités variées afin de rapprocher l'Organisation des gens qu'elle sert.



Dans son rapport de 2014 ([A/69/282](#)), le Secrétaire général élargit encore la portée de son examen, en y faisant figurer les contributions d'un nombre toujours plus grand d'entités du Secrétariat obtenues par le truchement d'un réseau de personnes référentes pour le multilinguisme. Une attention particulière est accordée au multilinguisme et aux technologies de l'information et des communications. En ce qui concerne les sites Web, le Secrétaire général s'intéresse non seulement à la disponibilité des différentes versions linguistiques, mais aussi au pourcentage de contenu disponible dans chaque version, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les entités du Secrétariat pour tenir à jour des sites Web multilingues.



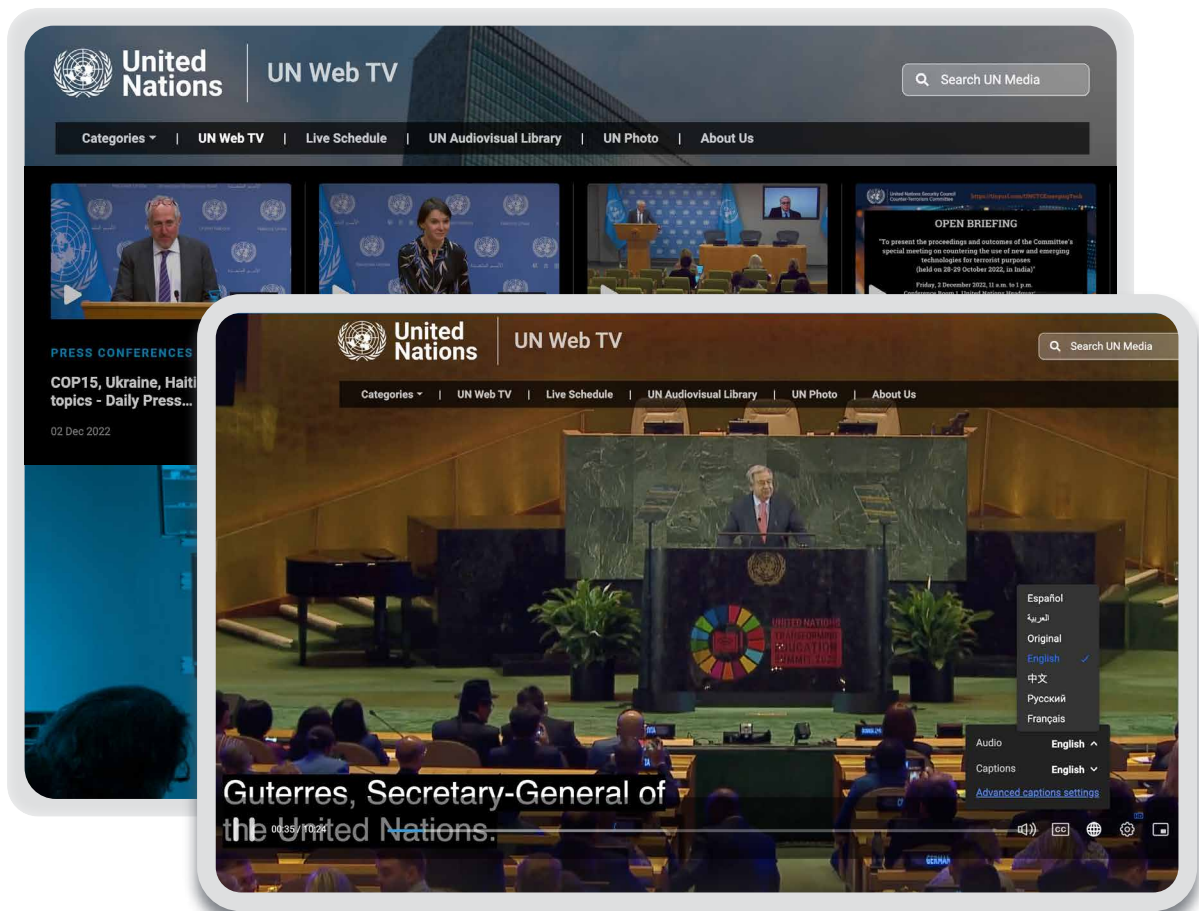
La publication du rapport de 2017 du Secrétaire général (A/71/757)⁵ intervient après l'apparition d'une nouvelle tournure à l'Assemblée générale, celle-ci ayant fait pour la première fois référence au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans sa [résolution 70/9](#) sur le plan des conférences, expression qui se retrouve par la suite dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et est utilisée régulièrement par les États Membres et occasionnellement dans les documents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. C'est sur cette toile de fond que le Secrétaire général plaide, dans son rapport de 2017, en faveur d'un changement de paradigme, donnant un aperçu des mesures concrètes prises par la Coordonnatrice pour le multilinguisme, telles que la réactivation et le développement du réseau de personnes référentes pour le multilinguisme, et des diverses initiatives visant à intégrer le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans les activités du Secrétariat. Il est notamment prévu d'élaborer un cadre d'orientation stratégique sur le multilinguisme, de faire l'inventaire des compétences linguistiques du personnel et de revoir la manière dont les compétences linguistiques sont évaluées lors de la sélection du personnel. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 60 de sa [résolution 70/9](#), le Secrétaire général fait figurer dans l'annexe II de son rapport le projet de mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme, que l'Assemblée générale approuvera dans sa [résolution 71/328](#).

Dans son rapport de 2019 (A/73/761), le Secrétaire général récapitule les mesures prises pour intégrer le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, et une responsabilité partagée en son sein, dont des mesures transversales destinées à renforcer le multilinguisme, allant des politiques en matière de ressources humaines, notamment le recrutement et la formation, à la gestion des conférences en passant par l'information et la communication. Il y souligne les mesures prises pour renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité au moyen des contrats de mission des hauts fonctionnaires et l'inscription des compétences linguistiques dans les lettres de nomination des hauts responsables. Il y fait part également d'un examen sans précédent portant sur les exigences linguistiques énoncées dans les avis de vacance de poste publiés par le Secrétariat au cours de l'année 2017, indicateur de performance s'agissant de favoriser le développement d'une main-d'œuvre multilingue. [Le rapport est complété par des informations détaillées sur la conformité des sites Web et des comptes de médias sociaux de l'ONU au regard des exigences de multilinguisme, portant sur un grand nombre d'entités, pas uniquement sur le Département de la communication globale.](#)

⁵ À compter de la soixante et onzième session, le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, met fin à la pratique consistant à publier ses rapports sur le multilinguisme à la fin de l'été, avant l'ouverture de la session principale de l'Assemblée générale. Les rapports du Secrétaire général sur le multilinguisme sont désormais publiés au premier semestre de l'année civile suivant l'ouverture de la session.

Dans son rapport de 2021 ([A/75/798](#)), le Secrétaire général fait le point sur les progrès accomplis en 2019 et 2020. Dans le prolongement des deux rapports précédents, il met l'accent sur l'intégration du multilinguisme à l'ensemble des activités de l'ONU, sur la prise de décisions délibérées en ce qui concerne les langues et sur l'utilisation stratégique des politiques de ressources humaines en vue d'instaurer une culture institutionnelle favorable au multilinguisme, dans un souci d'efficacité, de performance et de transparence. Le rapport, qui fait le point sur les compétences linguistiques exigées dans les avis de vacance de poste publiés par les entités du Secrétariat en 2019, s'accompagne d'un [document complémentaire](#) portant sur la conformité des sites Web et des comptes de médias sociaux de l'ONU par rapport aux exigences définies en matière de multilinguisme. **Le Secrétaire général réaffirme tout au long de son rapport sa vision en faveur d'une Organisation des Nations Unies multilingue, orientée vers le terrain, agile et transparente. Il y expose aussi les difficultés rencontrées du fait de la pandémie de COVID-19** pour ce qui est de publier dans les délais voulus la documentation dans toutes les langues officielles et de préserver le multilinguisme en ces temps tumultueux, difficultés auxquelles le Secrétariat a remédié, entre autres, en développant la capacité d'interprétation simultanée à distance, en passant du jour au lendemain à des cours de langue en format virtuel ou en trouvant des solutions pour organiser les célébrations liées aux langues.

À la demande des cofacilitateurs de la résolution sur le multilinguisme, l'Assemblée générale adopte la décision 75/584 (voir [A/75/49 \(Vol. III\)](#), sect. IV.B), dans laquelle elle reporte à sa soixante-seizième session l'examen de la question, qui devait avoir lieu à sa soixante-quinzième session, l'idée étant de pouvoir donner à cette question l'importance qu'elle mérite. Par cette décision, l'Assemblée va dans le sens de l'argumentation des États qui en ont demandé le report dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale ([A/75/1009](#)) : « Le multilinguisme est au cœur de notre engagement car il est le garant d'un multilatéralisme équitable et renouvelé. L'examen de ce point par l'Assemblée générale est d'autant plus important alors que le multilinguisme a trop souvent été une victime collatérale de la double crise sanitaire et budgétaire à laquelle notre Organisation a dû faire face ».

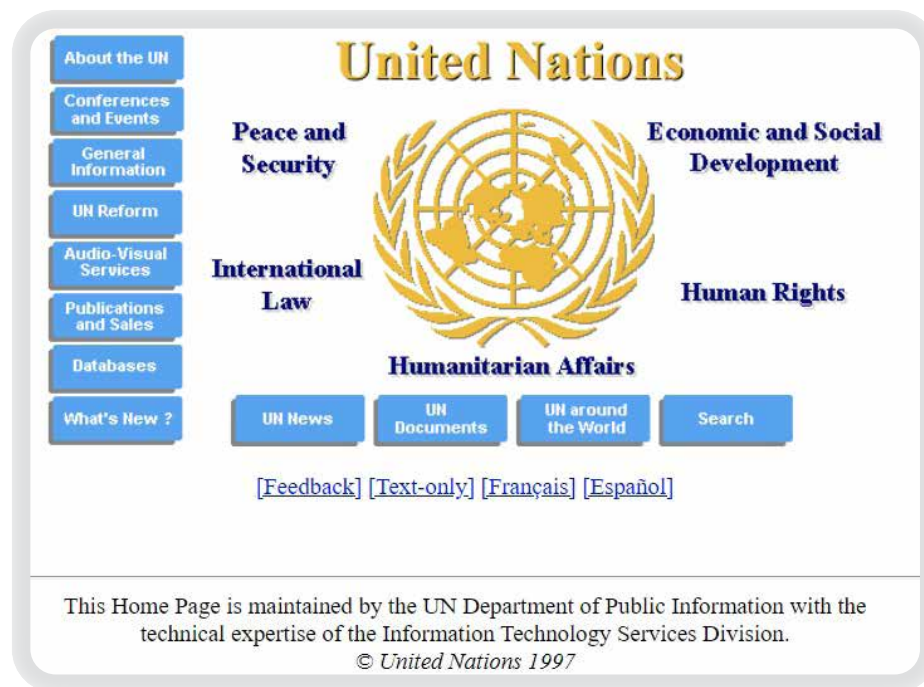


LA PARITÉ ENTRE LES LANGUES OFFICIELLES SUR LES SITES WEB DE L'ONU

Le site Web de l'ONU (www.un.org) est mis en ligne le 26 juin 1995, dans le cadre d'un projet pilote; on y trouve – en anglais uniquement – quelques informations de base sur les activités de l'Organisation. Il est inauguré en septembre 1995 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Il s'enrichit des versions française et espagnole en septembre 1996, de la version russe en avril 1998 et des versions arabe et chinoise à partir de novembre 1998 (voir [A/AC.198/1999/6](#)).

Dans son rapport de 1995 sur les questions relatives à l'information ([A/50/462](#)), le Secrétaire général prend acte des progrès accomplis par le Département de l'information, lequel a fait un « nouveau pas en avant sur les autoroutes de l'information en lançant sur le World Wide Web une page ONU » et félicite le Département de s'être « employé de manière très énergique à exploiter les énormes possibilités qu'offrent les communications électroniques en matière de diffusion et d'échange d'information ».

Dans son rapport de 1997 sur les questions relatives à l'information ([A/52/455](#) et [A/52/455/Corr.1](#)), le Secrétaire général note que le site Web de l'ONU a contribué à sensibiliser le monde entier aux travaux de l'Organisation. En outre, certains centres d'information des Nations Unies dans le monde ont lancé leur propre site Web dans des langues locales. Le Secrétaire général salue les efforts que le Département de l'information déploie pour faire paraître sur son site en français des informations qui soient le plus proches possible de la version anglaise, des documents supplémentaires en français étant régulièrement publiés. À l'époque, la page en espagnol en est encore au stade de projet pilote, mais prend de l'ampleur.



Dans sa [résolution 53/208](#) sur le plan des conférences, adoptée en 1998, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction du lancement des sites Web de l'ONU en russe, en arabe et en chinois et souligne qu'il importe de continuer à développer, à mettre à jour et à enrichir les sites Web de l'ONU afin d'assurer l'égalité de traitement des six langues officielles sur ces sites. Elle prie le Secrétaire général de lui soumettre des propositions à cet effet à sa session suivante.

Le Secrétaire général présente un examen complet de l'état de la parité entre les langues sur les sites Web de l'ONU dans un rapport au Comité de l'information sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement continus des sites Web de l'Organisation (A/AC.198/1999/6), dans lequel il souligne l'importance de traiter toutes les langues officielles de manière équitable et fait trois propositions :

- Faire en sorte que les six langues officielles soient toutes traitées de la même façon sur le site Web de l'Organisation à la fin de 2001, que les données soient disponibles ou non dans toutes les langues, et quel que soit l'état d'avancement des techniques dans les différentes langues
- Atteindre le même objectif sur une plus longue période, en mettant en place l'infrastructure nécessaire pour que les six langues officielles soient traitées à l'identique à partir du 1^{er} janvier 2001; les disparités qui subsisteraient seraient éliminées progressivement sur plusieurs exercices biennaux, à mesure que les moyens humains et techniques nécessaires seraient mis à disposition
- S'efforcer de ne mettre à disposition que certains éléments dans chacune des langues, en fonction du niveau de financement prévu à cet effet; cette proposition prévoit une approche modulaire, consistant à mettre en service certains modules du site Web dans certaines langues et à étaler l'élimination des disparités sur plusieurs exercices biennaux, dans la limite des ressources disponibles à cette fin

Sur la recommandation du Comité de l'information, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de développer davantage ses propositions relatives à la troisième des options susmentionnées. Le rapport (A/AC.198/1999/9) qui est soumis comme suite à cette demande porte sur les propositions faites par le Secrétaire général dans un précédent rapport au Comité (A/AC.198/1999/6), l'idée étant de continuer à développer, à mettre à jour et à enrichir les sites Web de l'Organisation des Nations Unies afin d'y assurer l'égalité de traitement des six langues officielles. Dans ce rapport, le Secrétaire général souligne également qu'il importe de donner un caractère officiel aux arrangements spéciaux en vigueur, de façon que la maintenance du site continue d'être assurée au moins au même niveau qu'à l'heure actuelle dans les six langues.



Dans un autre rapport destiné au Comité, paru en 2000 (A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4), le Secrétaire général relève que le développement, la coordination, la production et la gestion du contenu informationnel des sites Web de l'ONU exigent une augmentation substantielle du niveau d'investissement, de même que l'amélioration des infrastructures techniques connexes. Il rappelle les propositions faites dans ses deux rapports précédents, notamment la nécessité d'un financement et d'une capacité de traduction accrus en vue de transposer progressivement le contenu des sites Web de l'ONU dans toutes les langues officielles. Il souligne aussi qu'il faudrait faire une étude de faisabilité sur la réorganisation et la restructuration complètes des sites, afin de les rendre plus conviviaux et plus souples, et décrit les ressources dont l'Organisation aurait besoin pour poursuivre le développement et la mise à jour de ses sites Web dans les six langues officielles.



Dans son rapport suivant au Comité, publié en 2001 et intitulé « Poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies » (A/AC.198/2001/8), le Secrétaire général fait le point sur les progrès accomplis, soulignant que le site Web de l'Organisation a continué de s'étoffer à une allure phénoménale au cours de l'année écoulée, puisqu'il enregistre plus de 3 millions d'accès quotidiens à partir de plus de 159 pays. Il attribue cette augmentation en partie au fait que, le 1^{er} septembre 2000, un site Web entièrement repensé a été lancé simultanément dans les six langues de l'Organisation, ce qui a représenté un premier pas de taille vers la parité linguistique. Le nombre de documents disponibles sur le site Web dans des langues officielles autres que l'anglais et le français a également augmenté de manière sensible et, pour la première fois ont été placées sur le site, outre les retransmissions sur le Web, toutes les déclarations faites à l'Assemblée générale au cours du Sommet du Millénaire et du débat général qui a suivi à la cinquante-cinquième session. Le Secrétaire général note que tous les procès-verbaux provisoires des séances de l'Assemblée générale sont disponibles en ligne, sans compter que les retransmissions sur le Web et le téléchargement des déclarations deviendront systématiques.

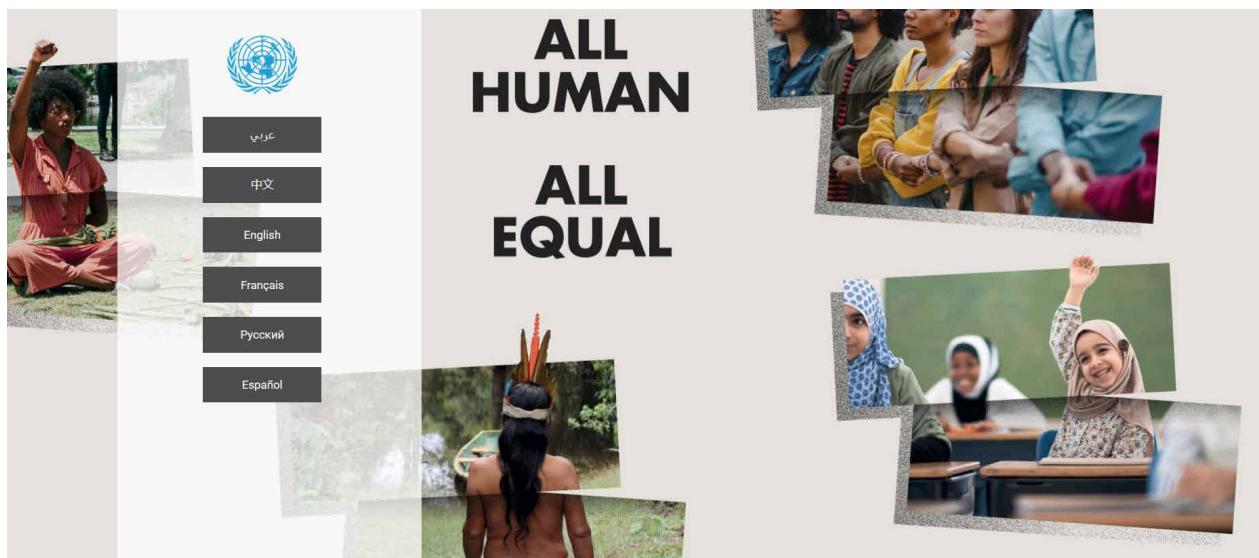


Dans son rapport de 2002 sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement du site Web de l'Organisation dans les six langues ([A/AC.198/2002/6](#)), le Secrétaire général traite de la question de la parité entre les langues officielles sur chaque site Web de l'ONU. Il **constate qu'il y a une croissance rapide de la demande d'informations émanant du site Web, ce qui rend difficile** la mise à jour du contenu dans toutes les langues officielles, et souligne la pertinence des propositions faites dans le passé concernant **les ressources à consacrer au développement de ce nouvel outil. Il y présente et analyse deux options qui pourraient permettre de parvenir à la parité des langues sur le site Web :**

- Transposer le contenu du site Web anglais dans les autres langues officielles
- Laisser chaque version du site Web se développer indépendamment en fonction des ressources des départements et bureaux auteurs

Le Secrétaire général recommande aux États Membres d'approuver la deuxième proposition, considérée comme la plus économique, dans la mesure où les produits d'information continueront à être ajoutés progressivement dans chaque version du site au lieu de transposer tout le contenu du site Web anglais dans les autres langues.

En 2002 également, le Secrétaire général publie un rapport intitulé « Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles » ([A/57/355](#)), dans lequel il énonce les propositions et ressources à prévoir au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.



En 2003, le Secrétaire général publie un rapport de suivi ([A/58/217](#)), dans lequel il note ce qui suit : « Le Département de l'information est en train de réorienter ses priorités en ce qui concerne le site Web [...] en renforçant les capacités linguistiques de la Section du site Web ». Il a proposé ce remaniement des priorités dans un précédent rapport destiné au Comité de l'information et intitulé « Réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication » ([A/AC.198/2003/2](#)), dans lequel il a fait part des progrès accomplis dans la restructuration du Département de l'information. Le Secrétaire général a noté qu'un élément majeur du plan du Département consistait à renforcer la parité des langues sur la page d'accueil de l'ONU.

Dans sa [résolution 58/270](#), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de « continuer à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires ». En

2004, le Secrétaire général soumet un rapport, dans lequel il fait part de la suite qui a été donnée à cette résolution (voir [A/59/336](#)), notant que, malgré les difficultés liées au budget et aux ressources humaines, le Département a réussi à avancer, mais que « bien que les progrès soient appelés à se poursuivre, les ressources actuelles ne permettent pas de faire face à un accroissement rapide du nombre de pages ni à toutes les tâches requises par la maintenance du site Web de l'ONU ».



En 2005, 2006 et 2007, le Secrétaire général soumet au Comité de l'information des rapports sur les progrès accomplis en matière de parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU.

Le rapport de 2005 ([A/AC.198/2005/6](#)) traite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'ONU. Il convient de signaler que l'Assemblée générale a demandé que le Département de l'information prenne toutes autres mesures voulues pour assurer l'accessibilité au site Web de l'Organisation aux personnes handicapées, notamment les malvoyants et les malentendants, encouragé le Département à améliorer les mesures prises pour assurer la parité des six langues officielles sur le site Web de l'Organisation et réaffirmé la nécessité d'établir la parité. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'allocation des ressources en faveur de la parité entre les langues et recommande que la question soit débattue dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Si le rapport de 2006 ([A/AC.198/2006/3](#)) rend compte de certaines avancées, notamment le fait que le site Web de l'Organisation est consulté par des personnes de 199 pays et territoires, il met également en évidence certaines des difficultés rencontrées. Parmi ces difficultés figurent un manque de cohérence résultant d'une structure de gouvernance décentralisée, des contraintes budgétaires et un soutien technique insuffisant. Cette décentralisation rend les choses encore plus complexes, chaque département créant son propre contenu. Dans son rapport, le Secrétaire général préconise l'adoption d'un système de gouvernance qui fasse régner une certaine cohérence si l'on veut continuer à développer le site Web et à progresser en matière de parité des langues et souligne qu'il faut renforcer la collaboration avec la Division de l'informatique pour améliorer l'infrastructure technologique du site Web en vue d'accroître le caractère multilingue du site Web de l'ONU.

Dans son rapport de 2007 ([A/AC.198/2007/3](#)), le Secrétaire général relève les progrès accomplis vers la parité entre les langues officielles sur le site et la situation touchant l'accessibilité et la gestion des contenus, ainsi que le développement, la mise à jour et l'enrichissement du site, notamment une utilisation

accrue des contenus du site Web dans toutes les langues officielles, ce qu'il attribue aux moyens humains supplémentaires obtenus au cours de l'exercice 2006-2007. Il félicite par ailleurs la Bibliothèque Dag Hammarskjöld des efforts qu'elle fait pour enrichir le contenu dans toutes les langues officielles : « Les efforts vers la parité sont centrés aussi sur la Bibliothèque-Maison du savoir Dag Hammarskjöld, où l'on veille à ce que les documents officiels soient intégralement indexés et qu'on puisse y accéder par le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) comme par le Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBISNET). Le Sédoc permet les recherches par sujet dans les six langues officielles dans les documents, par application du Thésaurus UNBIS ».

The image shows a screenshot of the UNBISNET website. At the top, there is a header with the United Nations logo and the text 'UNBISNET United Nations Bibliographic Information System'. Below this, it says 'Dag Hammarskjöld Library' and 'UN Library Home'. The main content area is in French, starting with 'Bienvenue aux Nations Unies'. There is a search bar with the text 'You're searching: United Nations Bibliographic Record'. Below the search bar, there are several search criteria with input fields and labels:

- Cote**: Tapez la cote (Troncature)
- Mots du titre**: Tapez des mots du titre (en anglais uniquement) (Sujet(s))
- Date de publication**: Two date pickers (Date de distribution)
- Numéro de travail**: Tapez le numéro de travail (Session / année)
- Recherche plein texte**: Tapez le texte (Langue de recherche)

À partir de 2008, la question de la parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU est examinée dans les [rapports du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information](#).

Le rapport de 2008 est publié en deux parties ([A/AC.198/2008/2](#) et [A/AC.198/2008/3](#)). La section I, figurant dans la deuxième partie et concernant le multilinguisme dans les centres d'information des Nations Unies, porte sur les contenus supplémentaires mis en ligne dans les langues locales sur les sites Web des centres, alors que la section II porte sur le site Web principal de l'ONU. Le Secrétaire général y souligne les progrès notables accomplis par le Département de l'information dans ce qui a été qualifié de question complexe, s'agissant de réaliser la parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU. Il relève que des accords de traduction à titre gracieux passés avec des universités ont permis d'enrichir le contenu du site et d'ajouter ainsi 2 552 nouvelles pages au site Web en chinois, en espagnol et en russe. Le Secrétaire général y exprime sa gratitude à l'égard des États Membres qui continuent de coopérer pour faire traduire à titre gracieux du contenu en arabe et remercie le Gouvernement français d'avoir détaché un expert associé pour qu'il travaille sur la version française du site. Il y reconnaît le concours apporté par des stagiaires et des bénévoles qualifiés dans la traduction dans les langues officielles de documents ayant vocation à être téléchargés sur le site Web et souligne qu'il faut renforcer les capacités en ressources humaines.



Nations Unies

Bibliothèque Numérique

Comité de l'information - Rapport du Secrétaire général

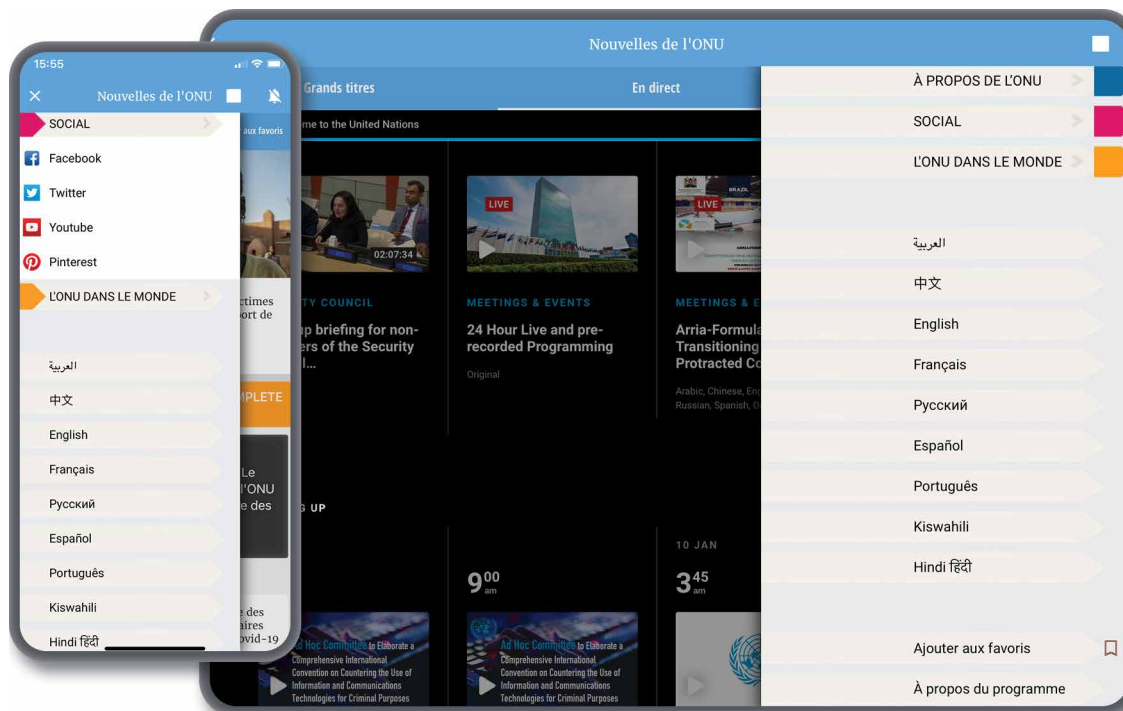
Recherche

Conseils de recherche :: Recherche avancée :: Autorités

Options

Entre 2009 et 2018, le Secrétaire général publie des rapports annuels sur les services d'information, dans lesquels il continue de traiter du multilinguisme et de la parité entre les langues, ainsi que du site Web de l'ONU, analysant les mesures prises par le Département pour améliorer la parité des langues en ligne. On y trouve toujours des renseignements précis, tels que le nombre de pages créées dans les langues officielles et des informations sur le site Web ainsi que sur la gouvernance et la conception du site. Il y a également des informations sur l'accessibilité des sites Web de l'ONU à partir d'appareils mobiles et sur leur compatibilité dans toutes les langues.

À la lecture de ces rapports, on peut suivre les jalons qui sont posés. Par exemple, dans le rapport de 2009 ([A/AC.198/2009/3](#)), le Secrétaire général examine les changements intervenus dans la gestion du site Web de l'ONU. Sur la base de l'expérience acquise au cours des 13 années de service du site Web de l'ONU, le Département, en consultation avec le Directeur général de l'informatique, propose que soit mis en place, pour le site, un mécanisme de gouvernance à deux niveaux, qui reçoit l'aval du Cabinet du Secrétaire général.



Dans le rapport de 2012 ([A/AC.198/2012/3](#)), le Secrétaire général montre comment les médias sociaux ont permis d'élargir l'accès au site Web de l'ONU dans diverses langues. Constatant une multiplication des réseaux sociaux dans diverses régions du monde, y compris dans les pays en développement, le Département s'est tout particulièrement attaché à assurer une plus grande diffusion de l'information par ce moyen dans toutes les langues officielles. Le compte Twitter en espagnol, ONUWeb, compte quelque 13 800 abonnés, soit un bond de plus de 550 % par rapport à 2010.

Dans le rapport de 2016 (A/AC.198/2016/3), le Secrétaire général note que le site Web a fait l'objet d'une importante refonte et que de nouvelles sections ont été ajoutées. Il souligne que l'enrichissement du contenu du site Web dans toutes les langues officielles a permis de renforcer la parité entre les langues.

Dans le rapport de 2018 (A/AC.198/2018/3), le Secrétaire général évoque un engagement continu en faveur de l'harmonisation des éléments de l'identité visuelle entre tous les sites Web de l'ONU et souligne les efforts déployés par le Département de l'information, lequel exige notamment des départements auteurs qu'ils respectent strictement le principe du multilinguisme lorsqu'ils lui soumettent des demandes de nouvelles pages, et les partenariats noués avec les universités, dans l'optique d'accroître le contenu de fond disponible sur l'ensemble du site Web et de parvenir à la parité entre les langues.



En 2019, le Département de l'information devient le Département de la communication globale. Par la suite, les rapports du Secrétaire général portant sur le site Web de l'ONU sont publiés sous le titre « Activités du Département de la communication globale : services d'information ». Dans le premier rapport paru sous ce titre (A/AC.198/2019/3), le Secrétaire général donne divers exemples témoignant de l'amélioration de la parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU. Il observe également que le Département a travaillé en étroite collaboration avec différentes entités du système des Nations Unies pour s'assurer que leur présence en ligne respectait les normes du multilinguisme.

Dans le rapport de 2020 (A/AC.198/2020/3), il évoque la mise au point d'« une plateforme technologique plus avancée (connue sous le nom de plateforme UN-2) » dans le cadre de la refonte du site Web de l'ONU et souligne un accroissement considérable de l'accès aux informations sur l'ONU dans toutes les langues. Il met en évidence également les mesures prises par le Département pour renforcer le multilinguisme sur toutes les plateformes dans les six langues officielles.

Dans le rapport de 2021 (A/AC.198/2021/3), il note que, en 2020, le nombre de visiteurs du site Web de l'ONU a connu la plus forte progression jamais enregistrée depuis que le Département recueille des données sur les habitudes des utilisateurs. Pour la seule période du 1^{er} juillet au 15 novembre 2020, plus de 39,2 millions d'utilisateurs ont visité le site Web, toutes langues confondues. L'une des pages les plus populaires du site Web est le portail multilingue consacré à la COVID-19, mis en ligne en mars 2020. Entre le 1^{er} juillet et le 15 novembre 2020, le portail a attiré plus de 2 millions d'utilisateurs uniques et enregistré plus de 3 millions de pages vues. Une progression importante a été observée sur tous les sites Web de l'ONU dans les six langues officielles par rapport à 2019 : le nombre de visiteurs des versions du site en arabe, en chinois et en russe a plus que doublé, puisqu'elles ont enregistré une augmentation de 112 %, de 283 % et de 103 %, respectivement. Cependant, les versions anglaise et espagnole, qui ont toutes deux attiré plus de 6 millions d'utilisateurs uniques supplémentaires (13,5 millions au total) entre le 1^{er} juillet et le 15 novembre 2020, sont celles dont le nombre de visiteurs a le plus augmenté.



En 2017, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld lance la Bibliothèque numérique des Nations Unies, qui remplace le Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBISNET), afin que l'on puisse, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde, accéder aux documents et publications des Nations Unies, que ceux-ci aient été créés sur support numérique ou numérisés. La Bibliothèque numérique a une interface pour chaque langue officielle et offre des options de recherche en texte intégral dans les six langues officielles. Dans sa résolution 76/268, l'Assemblée générale se félicite de cette nouvelle initiative et du contenu multilingue proposé.

En 2019, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld inaugure la nouvelle plateforme de services de données liées : <http://metadata.un.org/?lang=fr>. Le site héberge actuellement le Thésaurus UNBIS de la Bibliothèque et le système de classification des éléments d'identification des objectifs de développement durable, établi par le Département des affaires économiques et sociales. Le Thésaurus UNBIS est une base de données multilingue de termes utilisés pour décrire les documents des Nations Unies et d'autres documents figurant dans la Bibliothèque numérique des Nations Unies. Cette ressource a été mise en ligne pour la première fois en 2001; la nouvelle plateforme offre une interface remaniée dotée de fonctionnalités accrues dans les six langues officielles.

LE MULTILINGUISME DANS D'AUTRES ENTITÉS DES NATIONS UNIES

L'utilisation des langues à l'ONU fait l'objet de débats dans une grande diversité d'organes principaux et subsidiaires de l'Organisation. Par exemple, l'Assemblée générale adopte les résolutions biennales sur le multilinguisme, ainsi que celles sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie ou entre l'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise, sans renvoi à une grande commission. En revanche, elle en adopte d'autres sur rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ou de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), parfois sur la recommandation d'un organe subsidiaire, comme c'est le cas pour la résolution annuelle sur les questions relatives à l'information (qu'elle adopte sur la recommandation du Comité de l'information) ou pour la résolution annuelle sur le plan des conférences (qu'elle adopte sur la recommandation du Comité des conférences).

Le [Comité des conférences](#) est un organe de contrôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il se penche régulièrement sur les évolutions et les défis liés à la gestion des conférences que le Département porte à son attention par l'intermédiaire des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences. L'examen périodique des questions relatives à la documentation et aux publications, ainsi que de celles relatives à la traduction et à l'interprétation, présente un intérêt particulier s'agissant du multilinguisme.

Les activités et les mandats du Comité des conférences ayant trait au multilinguisme sont décrits dans les [rapports](#) du Comité sur les travaux de ses sessions, dans les [rapports du Secrétaire général](#) sur le plan des conférences et dans les [résolutions](#) adoptées sur le même sujet par l'Assemblée générale.



Le [Comité de l'information](#) traite des questions relatives à l'information et supervise le travail du Département de la communication globale. Le point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'information » est ensuite examiné par la Quatrième Commission. Le contenu multilingue des sites Web, des communiqués de presse, des émissions de radio, de la Bibliothèque, des comptes de médias sociaux et d'autres produits ou services d'information de l'ONU fait l'objet de débats approfondis au sein du Comité.

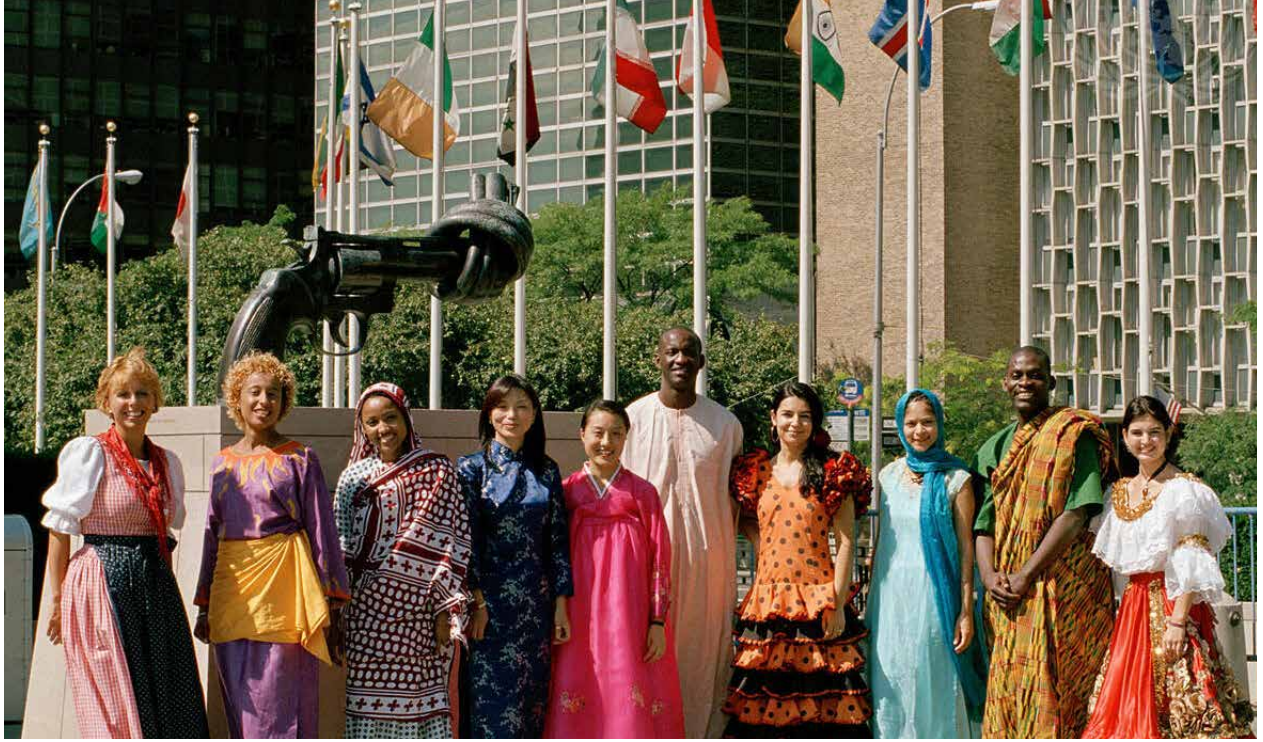
Les activités et les mandats du Comité de l'information ayant trait au multilinguisme sont décrits dans les [rapports](#) du Comité sur les travaux de ses sessions, dans les [rapports correspondants du Secrétaire général](#) et dans les [résolutions](#) sur les questions relatives à l'information adoptées par l'Assemblée générale.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR LE MULTILINGUISME

Au fil des ans, le Corps commun d'inspection a publié plusieurs rapports relatifs au multilinguisme, dans lesquels il s'est intéressé au système des Nations Unies dans son ensemble ou à telle ou telle organisation.

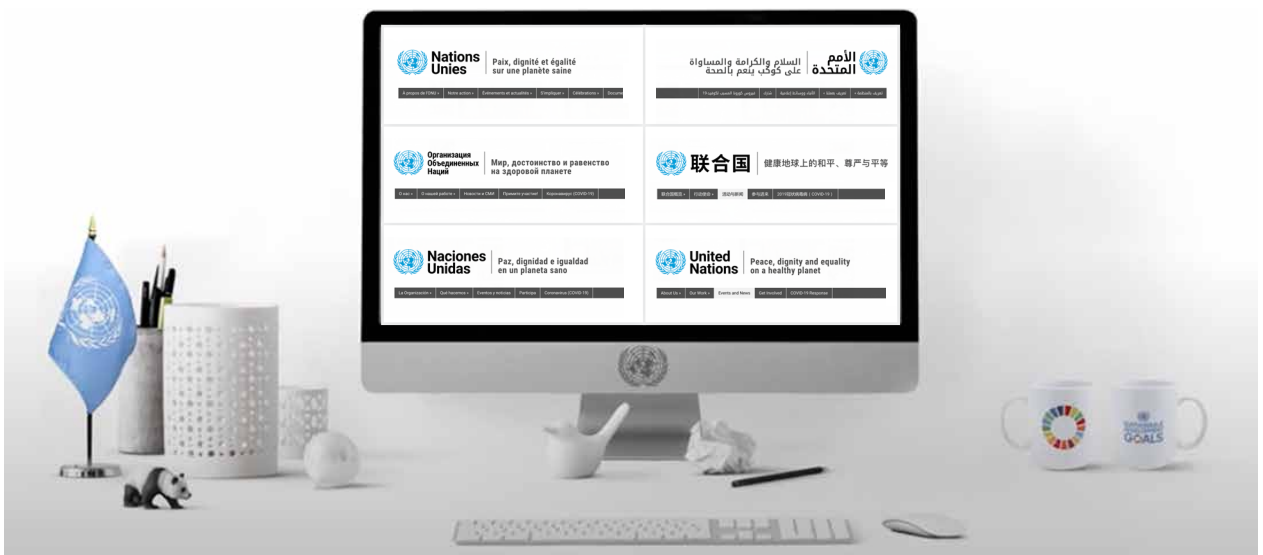
Rapport du Corps commun d'inspection sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies, publié en 1977 (JIU/REP/77/5, figurant dans le document paru sous la cote [A/32/237](#)) : Le Corps commun d'inspection présente une brève étude historique et analytique des services linguistiques qui existent dans le système des Nations Unies, puis une étude des incidences financières et administratives de la création de nouveaux services linguistiques. Il présente, dans la dernière section, une étude des mesures qui permettraient éventuellement de réduire le coût des services linguistiques dans le système des Nations Unies. **Faute d'une langue mondiale universellement acceptée, les services linguistiques facilitent les discussions et l'entente internationales, contribuant ainsi au développement économique et social.** Les limites sont donc d'ordre pratique et d'ordre financier : au-delà d'un certain point, le coût et les difficultés de l'opération l'emporteront sur ses avantages. Le Corps commun d'inspection se pose la question de savoir où se situe exactement ce point et suggère que la mise en commun plus poussée des ressources disponibles dans le domaine de l'interprétation et de la traduction et dans celui de l'impression et de la distribution des documents et des publications permettrait au système de tirer parti des avantages des services linguistiques tout en minimisant les coûts.





Rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies, publié en 2002 (JIU/REP/2002/11) : Afin d'aider les organes délibérants et les secrétariats dans les efforts qu'ils font pour préserver et renforcer le multilinguisme des services exigé par le caractère universel des organisations appartenant au système des Nations Unies, **le Corps commun d'inspection formule dans ce rapport neuf recommandations visant à assurer un meilleur usage du multilinguisme.** Un multilinguisme défaillant peut conduire à la marginalisation de certains groupes linguistiques, notamment ceux de pays en développement, en ne leur permettant pas de participer sur un pied d'égalité aux travaux de réunions importantes.

Rapport sur l'étude sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies, publié en 2008 (JIU/REP/2008/6) : Le Corps commun d'inspection se penche sur l'utilisation des sites Web en tant qu'instruments de communication et de diffusion d'informations à une époque où l'ONU commence tout juste à établir des systèmes, des stratégies et des directives en vue d'une gouvernance efficace en matière de sites Web. Il souligne l'importance de questions connexes telles que le système de gestion des contenus, la facilité d'accès et le multilinguisme et examine aussi les principales difficultés auxquelles ces organismes font face dans la gestion de leurs sites Web, notamment le risque de présenter plusieurs fois les mêmes informations ou de présenter des informations périmées, l'existence de courriels ou de sites Web frauduleux dont le contenu veut faire croire qu'ils ont un lien avec un organisme des Nations Unies et le manque de coordination des sites Web entre les organismes des Nations Unies.



Rapport sur la situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies, publié en 2011 (JIU/REP/2011/4) : Le Corps commun d'inspection affirme que faire du multilinguisme une réalité relève d'une responsabilité collective et partagée, mais que l'utilisation « hégémonique » d'une langue, l'anglais, par rapport aux cinq autres langues des Nations Unies, pour des raisons de pragmatisme, a créé une tendance au « monolinguisme » dans le système des Nations Unies. Il convient que toutes les parties prenantes redoublent d'efforts, notamment les États Membres et leurs représentants, les chefs de secrétariat des organisations, les secrétariats, les services linguistiques, les services de conférence et les services des ressources humaines et de la formation, ainsi que les départements de l'information et de la communication, dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle du système, grâce à une « politique commune des Nations Unies sur le multilinguisme », sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.



Rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies, publié en 2020 (JIU/REP/2020/6) : Partie intégrante de l'ADN de l'ONU, le multilinguisme est un atout pour toutes les entités des Nations Unies et une responsabilité partagée. Cependant, il résulte de l'absence de perspective globale, de cadre stratégique ou de plan d'action, combinée à l'incapacité du système des Nations Unies de mettre en œuvre des règles de multilinguisme lors du recrutement et à la lenteur des progrès enregistrés dans l'exécution des initiatives à l'échelle du système, qu'une approche cohérente du multilinguisme fait toujours défaut. **Le Corps commun d'inspection formule dans ce rapport des recommandations pour suite à donner**; il y préconise notamment que le Secrétaire général encourage les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à **planifier des actions de sensibilisation visant à promouvoir le multilinguisme en tant qu'expression de la diversité et vecteur de la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie du Programme 2030.**



تعدد اللغات

使用多种语文

Multilingualism

LE

Multilinguisme

UN INSTRUMENT ADMINISTRATIF

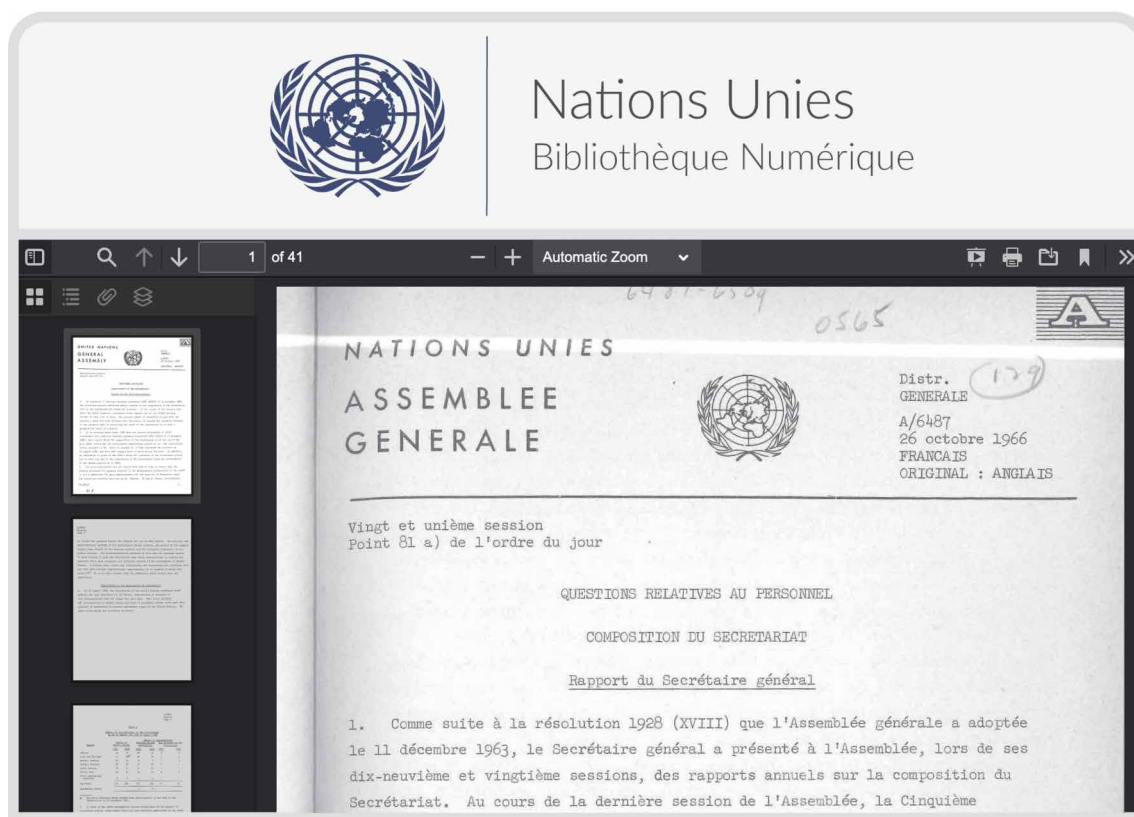
Многоязычие

Multilingüismo



LE MULTILINGUISME, UN INSTRUMENT ADMINISTRATIF

« Les principes appliqués par le Secrétariat et ses méthodes administratives doivent refléter les apports des diverses cultures et les compétences techniques de tous les États Membres, et en tirer le plus grand parti possible. C'est ce qu'a voulu dire le Secrétaire général lorsqu'il a récemment déclaré : " Je me suis employé à rendre le Secrétariat plus véritablement international quant à son caractère et à son optique, et à en faire un instrument plus vigoureux et plus efficace au service des gouvernements des États Membres. J'estime que, compte tenu de ses limitations, le Secrétariat s'est bien acquitté de sa tâche et qu'avec de nouvelles améliorations de son organisation il est capable de faire encore mieux " » ([rapport de 1966 du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat, A/6487](#)).



Conformément aux responsabilités qui lui incombent en matière de dotation en personnel, le Secrétaire général n'a cessé de faire du multilinguisme un instrument administratif en préconisant l'apprentissage des langues. Cela se traduit dans ses rapports sur l'activité de l'Organisation ainsi que dans les textes administratifs (c'est-à-dire les circulaires du Secrétaire général, les autres circulaires et les instructions administratives).

Dans son premier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, paru en 1946 sous la cote [A/65](#), le Secrétaire général demande à la Division des langues d'organiser des cours dans les cinq langues officielles de l'époque dès qu'il lui sera possible. Dans son rapport suivant ([A/315](#)), publié en 1947, il fait état de l'organisation d'un programme de cours de langues qui, dès le début, fonctionne dans toutes les langues officielles, et souligne l'importance de recruter par voie de concours du personnel ayant des compétences linguistiques. Un système de recrutement par voie de concours pour le personnel des services linguistiques est en voie d'être introduit et le premier concours de ce type sera organisé en Europe et en Amérique latine en juillet 1947.



Le Statut provisoire du personnel de 1948, paru sous la cote [SGB/3/Add.5](#), dispose que le Secrétaire général doit fournir les moyens de former les membres du personnel dans des matières se rapportant directement ou indirectement à leurs fonctions. Cela s'applique en particulier aux membres du personnel qui sont en période d'essai et dont les possibilités de formation antérieures ont été insuffisantes ou dont les qualifications linguistiques sont lacunaires.

Le Secrétaire général fait paraître plusieurs textes administratifs visant à encourager les fonctionnaires et à récompenser les efforts d'apprentissage de langues officielles autres que leur langue maternelle. L'instruction administrative de 1956 ([ST/AI/113](#)) prévoit les connaissances linguistiques exigées des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU. Il y est souligné qu'il importe que les membres du personnel apprennent une autre langue officielle, même lorsque leur langue maternelle est l'une des six langues officielles : « [...] ceux qui parlent naturellement l'une des langues de travail ne devraient pas sembler considérer comme acquis qu'il n'est pas nécessaire d'en parler une autre ». Cette instruction administrative rappelle les possibilités de progression qui sont associées au fait de parler plusieurs langues, qu'il s'agisse d'affectation à une mission, de promotion ou de mutation.

The screenshot shows the HR Portal interface. At the top, there is a navigation bar with links for Home, Site map, About this site, UN Careers, and Contact us. Below this is a search bar and a refresh button. A horizontal menu contains several categories: BEING A UN STAFF MEMBER, YOUR PAY & BENEFITS, YOUR CAREER, YOUR LEARNING, PERFORMING FOR RESULTS, HEALTH & WELLBEING, and RESOURCES. The 'YOUR LEARNING' category is selected, leading to the 'Language Learning' page. On the left, there is a vertical list of languages: ARABIC, CHINESE, ENGLISH, FRENCH, RUSSIAN, and SPANISH. The main content area features a banner for the 'LANGUAGE & COMMUNICATIONS TRAINING UNIT' (GROUPE DE LA FORMATION LANGUES ET COMMUNICATION) with the UN logo and the text 'DEPARTMENT OF OPERATIONAL SUPPORT' and 'DÉPARTEMENT DE L'APPUI OPÉRATIONNEL'. The banner includes the text 'Winter 2023 courses (16 January to 24 March 2023)' and 'Registration is open!'. The banner is credited to 'SERGIO BARADAT'.

L'instruction administrative sur les aptitudes linguistiques du personnel ([ST/AI/207](#)), parue en 1971, traite des avantages découlant de l'acquisition de connaissances linguistiques par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Elle traduit la [résolution 2480 \(XXIII\) B](#) de l'Assemblée générale en une politique interne, subordonnant les promotions à la maîtrise d'une deuxième langue officielle : « Toute promotion d'un grade à l'autre, de P-1 à D-2 inclus, [...] sera subordonnée à la connaissance suffisante et vérifiée d'une seconde langue ». La maîtrise d'une deuxième langue est également encouragée par le franchissement plus rapide des échelons à l'intérieur de chaque grade, le temps nécessaire au franchissement de chaque échelon étant dans ce cas de 10 mois au lieu de 12.

Dans sa circulaire sur l'utilisation des langues de travail du Secrétariat ([ST/SGB/201](#)), parue en 1983, le Secrétaire général réitère l'exigence selon laquelle chaque membre du personnel doit avoir la capacité de travailler dans l'une des deux langues de travail : du fait de sa nomination, tout membre du personnel est

tenu de travailler **en anglais ou en français, qui sont les langues de travail du Secrétariat**. En outre, les commissions régionales pour l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie occidentale ayant également le russe, l'espagnol et l'arabe, respectivement, comme langue de travail, il donne pour instruction au personnel de ces commissions de travailler dans la langue concernée. Le Secrétaire général encourage le personnel à maîtriser plus d'une langue et souligne qu'il importe de respecter l'égalité de statut des langues de travail.

Dans sa circulaire sur l'emploi des langues de travail du Secrétariat ([ST/SGB/212](#)), parue en 1985, le Secrétaire général souligne la pertinence de la circulaire précédente et la nécessité de développer les capacités linguistiques au Secrétariat. On peut y lire ce qui suit : « La présente circulaire a pour objet de souligner une fois de plus l'importance que j'attache à l'équilibre linguistique en ce qui concerne les fonctionnaires du Secrétariat [...] ». Le Secrétaire général y annexe la circulaire publiée précédemment ([ST/SGB/201](#)) et réaffirme la politique qui y est énoncée. Ces circulaires, parues il y a près de 40 ans, sont toujours en vigueur au moment de la publication du présent document.



ARABIC العربية	CHINESE 中文	ENGLISH English
FRENCH Français	RUSSIAN русский	SPANISH Español

Le Sous-Secrétaire général ou la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines fait respecter l'engagement du Secrétaire général en matière d'emploi des langues officielles en publiant régulièrement des [circulaires](#) sur le programme d'enseignement des langues au Siège de l'ONU (des documents du même ordre sont publiés par la Division de l'administration à Genève). Les circulaires fournissent, entre autres, des informations actualisées sur les programmes de formation Langues et communication, notamment sur les politiques y relatives, les langues proposées et le calendrier des examens d'aptitudes linguistiques. [On peut lire dans une circulaire sur les cours de langues et l'enseignement des techniques de communication au Siège \(ST/IC/1997/78\)](#), parue en 1997, que l'examen d'aptitudes linguistiques est l'épreuve officielle qui permet d'évaluer les connaissances d'un fonctionnaire dans telle ou telle langue. Il importe également que les fonctionnaires se forment aux techniques de communication pour des raisons liées à l'exercice de leurs fonctions.




Nations Unies

Bibliothèque Numérique

Conseils de recherche :: Recherche avancée :: Autorités Options ▼

United Nations Digital Library System

1 notices trouvées

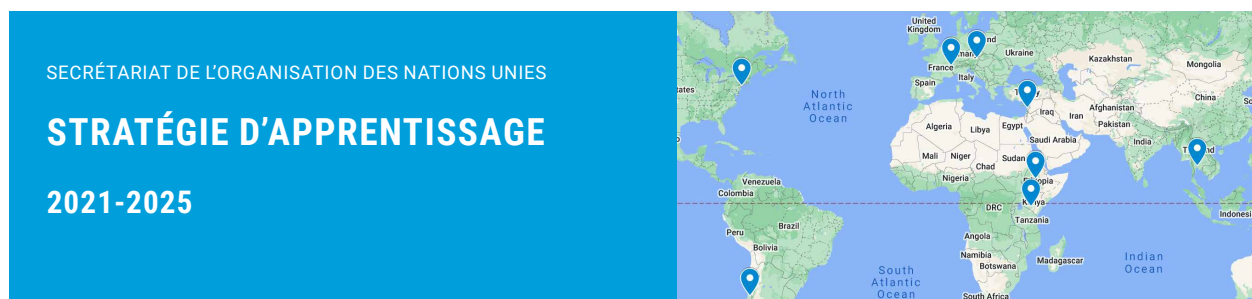


Language and communication skills training at Headquarters - 1998 programme / from the Assistant Secretary-General for Human Resources Management.

ST/IC/1997/78 | 1997-11-21 | Administrative Issuances

Dans une instruction administrative sur les aptitudes linguistiques et mesures d'incitation à l'étude des langues (ST/AI/1999/2), parue en 1999, le multilinguisme est présenté comme un moyen d'assurer et de maintenir l'équilibre linguistique à l'Organisation. L'instruction administrative réaffirme les mesures d'incitation à l'étude des langues qui ont été mises en place et énonce les conditions selon lesquelles les fonctionnaires doivent, pour établir qu'ils ont une connaissance suffisante d'une autre langue officielle, passer l'examen d'aptitudes linguistiques dans telle ou telle de ces langues, à l'exception de celle qu'ils sont dans l'obligation de connaître aux termes des conditions d'emploi. Comme l'instruction précédente, elle prévoit des mesures d'incitation sous la forme d'avancements d'échelon accélérés pour les administrateurs et d'une prime de connaissances linguistiques pour les agents des services généraux et des catégories apparentées lorsqu'ils auront démontré qu'ils maîtrisent au moins deux langues officielles de l'ONU.

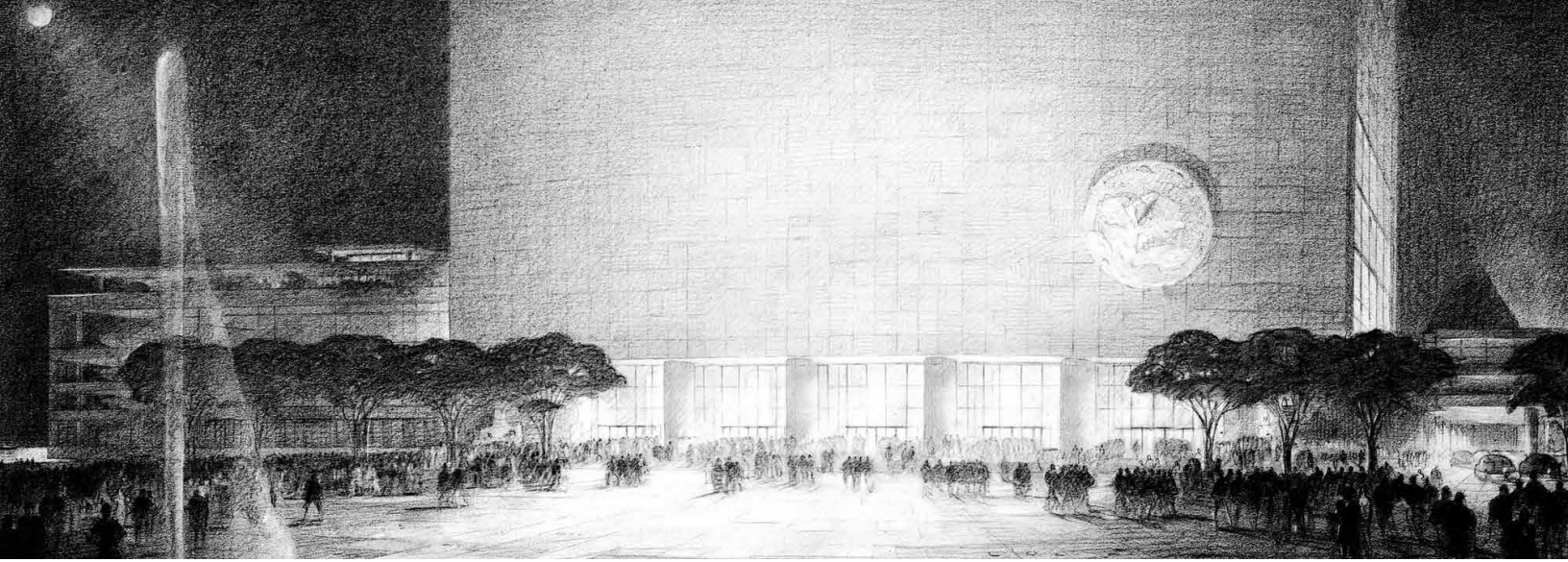
Les mesures d'incitation à l'étude des langues sont alors inscrites dans le Statut et le Règlement du personnel. La disposition 3.8, apparaissant dans le Statut et le Règlement du personnel paru sous la cote [ST/SGB/2018/1](#), se lit comme suit : « Les agents des services généraux, les agents du Service de sécurité, les agents des corps de métiers, ainsi que les agents du Service mobile de la classe 1 à la classe 5 comprise, engagés pour une durée déterminée ou à titre continu, peuvent prétendre à une prime de connaissances linguistiques soumise à retenue, au taux et aux conditions fixés par le Secrétaire général, à condition d'avoir démontré qu'ils connaissent suffisamment deux des langues officielles de l'Organisation [...] ». Les fonctionnaires qui parviennent à maîtriser une troisième langue de travail peuvent alors prétendre à une autre prime de connaissances linguistiques soumise à retenue, d'un montant égal à la moitié de celui de la première, à condition d'avoir démontré qu'ils connaissent suffisamment une troisième langue officielle en passant avec succès l'examen prescrit à cette fin.



Le Secrétaire général continue d'évoquer l'évolution et la portée du programme d'apprentissage des langues dans ses rapports sur l'activité de l'Organisation, ainsi que dans les rapports présentés au titre des points de l'ordre du jour intitulés « Questions relatives à l'information » et « Multilinguisme ».

Dans son rapport de 2021 sur le multilinguisme ([A/75/798](#)), le Secrétaire général fait référence à son rapport sur une stratégie globale des ressources humaines ([A/73/372](#)), dans lequel il a déclaré ce qui suit : « Une ONU forte, dotée de fonctionnaires internationaux sachant s'adapter, polyvalents, multilingues et indépendants, est plus que jamais nécessaire ». Dans le même rapport, il évoque les défis supplémentaires provoqués par la suppression des mesures d'incitation à l'étude des langues pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, en application de la [résolution 70/244](#) de l'Assemblée générale, publiée en 2016⁶. Il relève également l'absence persistante de données ventilées par langue dans certains domaines d'activité du Secrétariat et les applications que l'on pourrait faire d'un inventaire des compétences linguistiques du personnel. Il fait valoir que, en l'absence de données fiables sur les connaissances linguistiques du personnel, les compétences linguistiques exigées dans les avis de vacance de poste constituent un indicateur utile pour évaluer la situation du multilinguisme au Secrétariat et les progrès accomplis dans la constitution d'un effectif multilingue. Il évoque également les difficultés rencontrées sur le plan de la formation du fait de la pandémie de COVID-19 et salue les efforts déployés dans le cadre des programmes de formation linguistique en vue de réaménager les cours et de les adapter à un environnement virtuel, ce qui a permis à un plus grand nombre de membres du personnel du Secrétariat en poste dans davantage d'endroits, y compris dans des missions éloignées, de bénéficier de possibilités d'apprentissage des langues comme jamais auparavant.

⁶ Dans sa résolution 70/244, l'Assemblée générale approuve les modifications apportées à l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, modifications qui ont été proposées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour l'année 2015 (A/70/30). La Commission a décidé qu'il ne fallait plus que des avancements d'échelon accélérés soient octroyés comme mesure d'incitation à l'étude des langues.



تعدد اللغات

使用多种语文

Multilingualism

LE

Multilinguisme

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

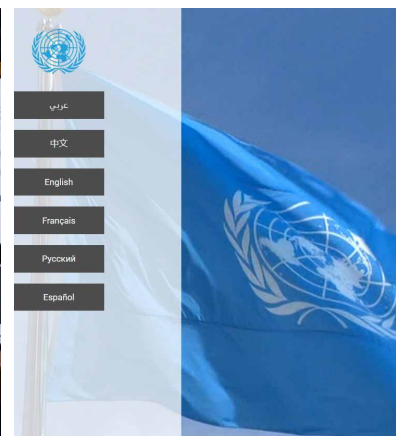
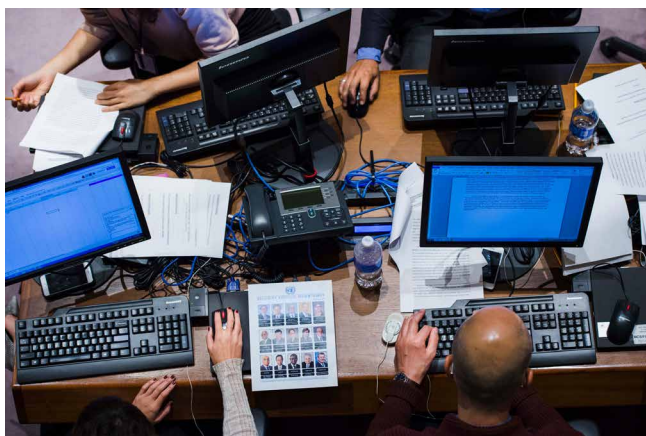
Многоязычие

Multilingüismo

LE MULTILINGUISME, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Dans sa [résolution 54/64](#), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de désigner parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat un coordonnateur des questions de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat.

Le premier Coordonnateur pour le multilinguisme, nommé en 2000, est chargé d'harmoniser les mesures mises en place et de proposer des stratégies visant à corriger les déficiences que présentent les pratiques linguistiques de l'Organisation et qui ont été relevées dans la [résolution 50/11](#), ainsi que de centraliser les propositions et les demandes touchant au multilinguisme dans tout le Secrétariat (voir [A/56/656](#), par. 5). Le Coordonnateur s'entretient avec les États Membres, notamment à l'occasion des réunions du Comité des conférences, des consultations de la Cinquième Commission et des réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, consultations et réunions au cours desquelles les questions relatives au multilinguisme sont examinées. Trois séries de questions ayant trait au multilinguisme sont circonscrites à cette occasion : a) les questions relatives aux langues de travail du Secrétariat; b) les questions relatives à l'utilisation des langues officielles dans les documents et les réunions; c) les questions relatives à l'information.



Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa [résolution 70/9](#), le Secrétaire général présente à l'Assemblée, à sa soixante et onzième session, un projet de mandat détaillé définissant notamment les principales responsabilités du Coordonnateur pour le multilinguisme, ses méthodes de travail, ses tâches, ses priorités, son programme de travail, sa place dans la chaîne hiérarchique et l'appui qu'il recevra, les dispositions correspondantes des résolutions de l'Assemblée devant être strictement respectées ([A/71/757](#), annexe II). L'Assemblée approuve ledit mandat dans sa [résolution 71/328](#) (voir par. 9). Aux termes de ce mandat, les principales responsabilités du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice pour le multilinguisme sont les suivantes :

- a. se faire le relais des préoccupations et questions soulevées par les États Membres et les entités du Secrétariat;
- b. jouer un rôle de facilitation en vue de parvenir à une ligne d'action concertée, uniforme et cohérente concernant le multilinguisme au Secrétariat et, à la demande du Secrétaire général, à l'échelle du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- c. insuffler à tous les départements et bureaux une culture propice au multilinguisme en proposant et en introduisant des solutions novatrices.

Depuis 2000, ce poste est occupé par des hauts fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence jusqu'en 2002) et du Département de la communication globale (Département de l'information jusqu'en 2019).

COORDONNATEURS ET COORDONNATRICE POUR LE MULTILINGUISME



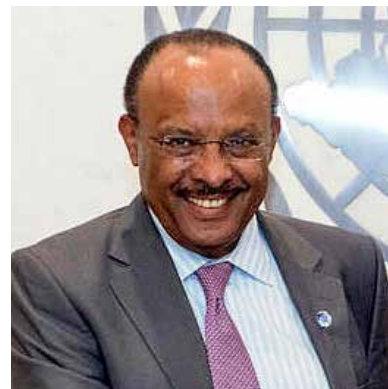
2019 : Movses Abelian

Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences



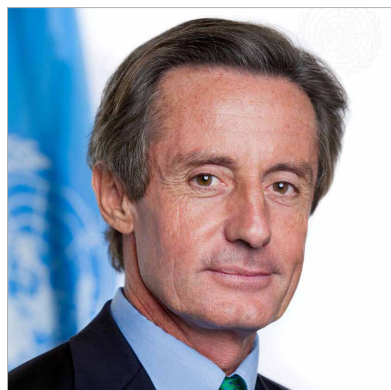
2015 : Catherine Pollard

Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences



2015 : Tegegnework Gettu

Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences



2012 : Peter Launsky-Tieffenthal

Secrétaire général adjoint à l'information



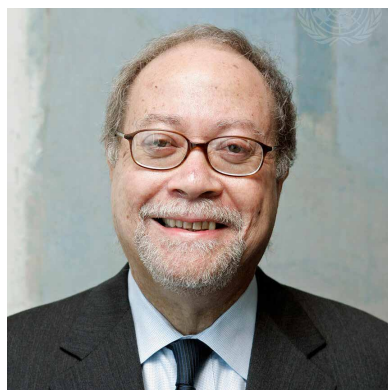
2008 : Kiyoo Akasaka

Secrétaire général adjoint à l'information



2003 : Shashi Tharoor

Secrétaire général adjoint à l'information



2001 : Miles Stoby

Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence



2000 : Federico Riesco

Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence



PERSONNES RÉFÉRENTES POUR LE MULTILINGUISME

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le [Coordonnateur ou la Coordonnatrice](#) invite périodiquement les chefs d'entités à désigner un membre du personnel qui deviendra la [personne référente en la matière](#). La plupart des entités du Secrétariat ont désigné une ou plusieurs personnes référentes pour le multilinguisme. [Les responsabilités des personnes référentes sont énoncées dans le document complémentaire au rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme \(A/75/798\)](#), paru en 2021 :

- [Aider les responsables des entités](#) à s'acquitter des mandats correspondants et veiller à ce que le multilinguisme soit intégré de façon systématique dans les plans de travail et les activités quotidiennes de l'entité concernée
- [Faire en sorte que toutes les parties prenantes de l'entité concernée connaissent mieux les mandats](#) relatifs au multilinguisme et les avantages que procure le multilinguisme au niveau de l'Organisation et des équipes
- [Suivre les progrès accomplis](#) dans la mise en œuvre des mandats relatifs au multilinguisme ainsi que les obstacles, difficultés ou possibilités s'agissant de promouvoir le multilinguisme, [et en rendre compte périodiquement](#)
- [Contribuer à la réalisation des objectifs à court et à long terme en matière de multilinguisme](#), définis dans les contrats de mission conclus entre le chef de l'entité concernée et le Secrétaire général, ainsi que dans d'autres plans d'action et documents définissant les responsabilités, le cas échéant
- [Chercher des solutions et des mesures créatives](#) pour la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale, notamment en établissant des partenariats avec des parties prenantes externes, telles que d'autres organisations internationales, des États Membres et des institutions universitaires
- [Maintenir des relations avec d'autres entités du Secrétariat par le truchement du réseau de personnes référentes](#) sous la direction du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice, afin d'aider à évaluer les progrès accomplis, à mettre en commun les meilleures pratiques, à repérer les obstacles et à débattre, selon qu'il convient, des politiques et des approches
- [Diffuser les communications du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice pour le multilinguisme](#) au sein de l'entité concernée et coordonner la suite à donner, le cas échéant, notamment en ce qui concerne les célébrations liées aux langues et l'élaboration du rapport biennal du Secrétaire général sur le multilinguisme



Dans sa [résolution 71/328](#) du 11 septembre 2017, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans le contrat de mission des hauts fonctionnaires un indicateur portant sur le multilinguisme. Dans son rapport de 2019 sur le multilinguisme ([A/73/761](#)), le Secrétaire général précise que depuis 2018 il est stipulé dans tous les contrats de mission conclus avec les hauts responsables que la question du multilinguisme ou les considérations linguistiques doivent être prises en compte dans les plans de travail de l'entité concernée ou, le cas échéant, les plans ou budgets des missions. Dans son rapport de 2021 sur le multilinguisme ([A/75/798](#)), le Secrétaire général note que [le réseau s'est considérablement étendu depuis le 1^{er} janvier 2019 à la suite de la mise en place du système de délégation de pouvoirs aux chefs d'entité](#). [L'extension du réseau](#), qui s'est faite sur le plan tant géographique que quantitatif, [a conduit à une amélioration de la participation et du niveau de mobilisation de toutes les entités du Secrétariat en faveur du multilinguisme](#), ce qui s'est traduit par la contribution d'un nombre record d'entités au rapport en question.



CONCLUSION

Qu'il s'agisse des États Membres, des entités des Nations Unies ou de la direction de l'ONU, le multilinguisme est de plus en plus considéré comme une valeur fondamentale de l'Organisation qui contribue à la réalisation des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le rôle du multilinguisme dans la prise de décision n'est plus à démontrer; l'Assemblée générale réaffirme régulièrement que **le multilinguisme est un moteur essentiel du multilatéralisme**. L'impact qu'a le multilinguisme sur l'exécution des mandats est sans cesse rappelé; l'Assemblée générale considère qu'il contribue à améliorer l'efficacité, la performance et la transparence de l'Organisation. C'est dans ce contexte, encore aggravé par la pandémie de COVID-19 et la nécessité impérieuse d'accéder à des informations fiables dans les langues voulues ainsi que d'assurer la continuité des activités de l'Organisation, que **le Secrétaire général, António Guterres, a fait du multilinguisme l'une des priorités de son mandat**.



PRIORITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE MULTILINGUISME À L'ONU



Ce faisant, il a inscrit son action dans le prolongement de celle de ses prédécesseurs, qui étaient conscients des difficultés liées à cette question. En 2001, le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, avait abordé franchement la question ([A/56/176](#)) :

« [...] bien qu'à mon avis, une égalité totale est impossible dans le cadre des ressources budgétaires existantes, j'attache une grande importance à l'amélioration de l'équilibre linguistique entre les langues officielles de l'ONU, sans dépenses excessives. Je suis convaincu qu'une collaboration imaginative entre les bureaux de l'ONU et les gouvernements des États Membres nous permettra d'atteindre cet important objectif. »

Si beaucoup d'efforts concernant le multilinguisme sont tournés vers l'avenir, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld se préoccupe également de préserver les documents historiques multilingues de l'Organisation. L'Assemblée générale a demandé dans des résolutions successives ([71/262](#), [72/19](#), [73/270](#) et [74/252](#)) – et le Comité des commissaires aux comptes a recommandé (voir [A/74/5 \(Vol. I\)](#), publié en 2019) – que la Bibliothèque, dans le cadre du Département de la communication globale, s'acquitte de la tâche nécessaire de numériser les documents anciens importants produits par les principaux organes de l'ONU dans toutes les langues officielles, documents qui constituent un bien précieux de l'Organisation. Suivant le conseil de Kofi Annan, la Bibliothèque cherche des moyens créatifs et collaboratifs de collecter les fonds nécessaires pour mettre à la disposition du grand public les dossiers, documents, rapports et publications uniques des Nations Unies qui ne sont disponibles qu'en version imprimée. Une fois que ces documents témoignant de l'histoire multilingue de l'Organisation seront accessibles en ligne, tout le monde pourra explorer de manière approfondie les aspects fascinants de l'action que l'Organisation mène depuis sa création. Chacun et chacune pourra ainsi voir directement ce que les États Membres, à titre individuel, et l'ONU font pour contribuer à relever les nombreux défis auxquels le monde fait face.

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES

résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

*avons décidé d'associer nos efforts
pour réaliser ces desseins.*

En conséquence, nos Gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

ميثاق
الأمم
المتحدة



والنظام الأساسي
لمحكمة
العدل الدولية



联合国
宪章

及国际法院规约



CHARTER
of THE
UNITED
NATIONS

AND STATUTE of THE
INTERNATIONAL COURT
OF JUSTICE



CHARTÉ
DES
NATIONS
UNIES

ET STATUT de LA COUR
INTERNATIONALE
DE JUSTICE



УСТАВ
ОРГАНИЗАЦИИ
ОБЪЕДИНЕННЫХ
НАЦИЙ

И СТАТУТ
МЕЖДУНАРОДНОГО
СУДА



CARTA
de LAS
NACIONES
UNIDAS

Y ESTATUTO de LA
CORTE INTERNACIONAL
DE JUSTICIA



**Nations
Unies**

Bibliothèque Dag Hammarskjöld